



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

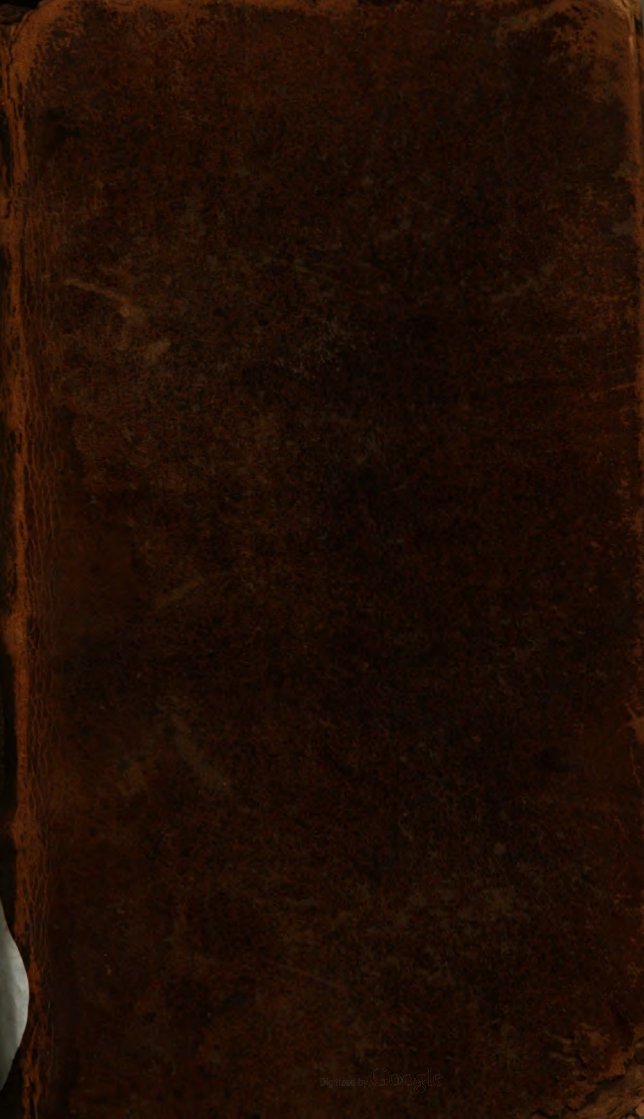
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





MERCURE GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN

SEPTEMBRE 1690



A LYON,
Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere au Mercure Galant.

M. D.C. XC.
Avec Privilege du Roy.



LE LIBRAIRE AV LECTEUR.

*L'On vend le Mercure 20. sols
chaque volume & il est inutile
de le demander à meilleur mar-
ché. L'on prie ceux qui enverront
des Ouvrages pour le Mercure d'af-
franchir les ports de Lettres.*

*LIVRES NOUVEAUX
du Mois de Septembre 1690.*

**Recueil des Edits, Decla-
rations, Lettres Patentes & Or-
donnances du Roy, Arrests
des Conseils de sa majesté &
du Parlement de Grenoble,
concernant en general & en
particulier la Province de Dau-
phiné, in 4. 4. l. 10. f.**

7

Auteurs déguisez sous des
noms étrangers empruntez ,
supposez feints à plaisir , chif-
frez , renversez , Retournez ,
ou changez d'une langue en
une autre , par M. Baillet, Au-
teur du Jugement des Sçavans
ind. 40. f.

Histoire des Revolutions
d'Angleterre depuis le com-
mencement de la Monarchie,
par le Pere d'Orleans Jesuite,
12. 2. liv.

Lettres sur toutes sortes de
sujets avec des avis sur la ma-
niere de les écrire , par M.
Vaumoriere , ind. 2. v. 4. l. 10. f.

Harangues sur toutes sortes
de sujets avec l'Art de les com-
poser dedié à Monsieur le
Chancelier par M. Vaumoriere
in quarto 6. liv.

Histoire de D. Quichot dela

Manche , traduction nouvelle
seconde Edition, avec plusieurs
figures en taille douce , ind. 4.
vol. 6. liv.

La Princesse de Cleves, nou-
velle Edition, tres-bien impri-
mé , ind. 2. v. 30. f.

Oraison Funebre de Mr de
Montausier par M. l'Abbé Ele-
chier , in quarto, 20. f.

Instruction sur la mort de
Dom Muce Religieux de la
Trappe ind. 15. f.

L'Ecole parfaite des Officiers
de bouche contenant le vray
maître d'Hôtel , le Grand
Ecuyer tranchant , le somme-
lier Royal, le Confiturier Ro-
yal, le Cuisinier Royal & le
Pâtissier Royal quatrième Edi-
tion corrigé & augmenté, ind.
avec des figures 30. f.

Traité de Confiture ou le

nouveau & parfait confiturier.
ind. 25. f

Les Oeuvres Tragiques de
Mr Capistran avec Phocion ,
ind. 4. liv.

Relation de la Bataille donnée
auprès de Fleurus par l'Armée
du Roy le premier Juillet 1690
sous les ordres de M. de Luxem-
bourg, avec un plan qui mar-
que tous les mouvemens que
ce general a fait pour la gagner,
ind. 20. f.

Les Reglemens de l'Abbaye
de nostre Dame de la Trappe
en forme de Constitutions, ind.
1. liv. 5. f.

Meditations du R. Pere Jean
Busée traduites par le Pere J.
Brignon lesuite, Auteur des
Meditations de Dupont, ind.
30. sols.

Oraison Funebre de Mada

me la Dauphine par M. de Flechier. Par Mr la lavy & M. l'Evêque de Mirepoix pour 20. f. pieces.

Histoire Monastique d'Irlande, ind. 2. l.

La vie du Tasse, ind. 30. f.

Les Disgraces des Amans. ind. 30. f.

~~Histoire de Louis le Grand~~ contenant tout ce qui s'est passé depuis 1643. jusques à 1690. avec la mort de Madame la Dauphine, par Mr de Riancourt, ind. 2. vol.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par,
Ah Printemps ton retour, n'a plus,
doit regarder la page 82.

La Medaille doit regarder la
page 133.

L'Air qui commence par, *Un
cœur ne doit jamais se rendre,* doit
regarder la page 203.



MERCURE GALANT



SEPTEMBRE 1690.

LA conjoncture présente des affaires fait meriter tant de loüanges au Roy, & ce Monarque en reçoit de tant d'éloquentes plumes, que je croy devoir commencer ma Lettre en vous faisant part de leurs productions. L'illustre Madame des Houlières ne s'est
Sept. 1690. A

MERCURE

pas teuë sur ses dernieres Victoires. Je ne vous vanteray point les Vers que vous allez lire. On n'en voit point d'elle qui ne répondent à la réputation qu'elle s'est acquise.



STANCES IRREGULIERES Sur les Victoires du Roy.

Fille du Ciel, aimable Paix,
Vous qui de tous les biens estes toujours suivie,
Vous que l'aveugle erreur & la jalouse envie
Ont voulu d'icy bas exiler pour jamais:
LOUIS est triomphant sur la terre
sur l'onde,
Ses nombreux Ennemis sont confus &
sont faits,

Il va vous redonner au monde.



Si les secrets du Ciel se peuvent
pénétrer,

Les glorieux succès qu'il accorde à
ses armes

Forceront la discorde & l'envie à
rentrer

Dans ces lieux destinez à d'éternel-
les larmes.

Ouy, je prevoy qu'avant le temps
Où les Rossignols par leurs chants
Font retentir les bois de plaintes
amoureuses,

Vous descendrez icy du celeste séjour,
Plus ses armes seront heurennes,
Plûtost vous serez de retour.



Entre les bras de la V. Étoile
On a vû ce Heros déjà plus d'une
fois,

Pour n'écouter que vostre voix
Imposer silence à sa gloire.

A

4 MERCURE

Son ame au dessus des faveurs
Que fait l'inconstante Deesse,
N'a point ce dur orgueil ny ces
rigueurs,

Qui mettent le comble aux mal-
heurs

D'un Ennemy forcé d'avouer sa foi-
blesse,

Vice des vulgaires vainqueurs.
Icy la mesme main qui terrasse, re-
leve,

Et toujours de Louis le triomphe
s'achève

Par le retour de vos douceurs.



Plus à ses Peuples qu'à luy-même
Il ne voit qu'à regret ce qu'ils font
aujourd'huy,

Et ces Peuples instruits à quel point
il les aime,

Gouëreroient un plaisir extrême
A donner tous leurs biens & tous
leur sang pour luy.

GALANT.

5

Il voudroit qu'au milieu de ces bril-
lantes festes,
Qu'enfante un doux loisir dans les
lieux où vous estes,
Tous ses Sujets pussent vieillir.
Ce genereux soucy sans cesse l'ac-
compagne,
Des Conquestes qu'il fait, des Ba-
tailles qu'il gagne,
Vous estes le seul fruit qu'il pretend
recueillir.



De rage & de douleur je les voy
fremissant
Au bruit de ses fameux exploits
Ces fiers Princes qui vous haïs-
sent,
Et qui foulant aux pieds toutes for-
tes de loix,
Pour un Usurpateur trahissent
Leur gloire & l'interest des Rois.
La terre a bû le sang de leurs meil-
leures Troupes,

A 3.

6 MERCURE

*La mer , malgré les vents qui com-
 battoient pour eux ,
 Peuple m'ste a receu , Vaisseaux , Ca-
 nons , Chaloupes ,
 Soldats & Matelots , dans ses gouf-
 fres affreux.
 Goutez, charmante Paix, une douce
 vengeance.
 Du mépris qu'ils ont fait de vos plus
 sacrés nœuds ,
 Vous serez la ressource & l'unique
 espérance
 De leur monstrueuse Alliance
 Qu'a cimentée un crime heureux.*

Voicy d'autres Ouvrages
 de vers sur cette même ma-
 tiere. Les trois premiers Son-
 nets sont de Mr Boyer , de
 l'Academie Française: le qua-
 trième, de Mr le Clerc , de la
 même Academie , & le cin-
 quième, de Mr de Linier.

LE ROY

A SON PEUPLE.

CHer Peuple, à m'obeir si prompt
 & si fidelle,
 Vous qui me consacrez & vos biens
 & vos bras,
 Vous en qui le courage & l'ardeur
 d'un beau zele
 Me donnent des Heros autant que
 de Soldats.



Soutenons jafqu'au bout une illufre
 querelle ;
 Que tout foit contre moy, que contre
 mes Etats
 Il s'eleve une Ligue injufte & cri-
 minelle,
 Le Ciel & mes Sujets ne me man-
 queront pas.



Nous vaincrons , & la Paix qui
 suivra la Victoire ,
 Ramenant l'abondance au milieu
 de la gloire ,
 Fera de vostre sort Rois & Peuples
 jaloux.



Toutes les Nations envieront à la
 France

Un Roy , dont vostre zele augmente
 la Puissance ,

Tous les Rois m'envieront des Sujets
 comme vous.

Sur la défaite des Flotes An-
 gloise & Hollandoise.

Peuples jaloux , voyez quelles
 morts , quel carnage
 Viennent d'ensanglanter l'un &
 l'autre Element

Un Roy vengeur des Rois a puny
 vostre rage ;

Malheur à qui s'expose à son res-
 sentiment.



Au lâche Usurpateur vous ouvrez
un passage.

Vous l'élevez au Trône ; il regne
impudemment ;

Louis sur vos Vaisseaux a vengé cet
outrage.

Quel horrible debris ! quel vaste
embrasement !



Humiliez , confus après cette dis-
grace ,

Osez vous encor , pleins de la mê-
me audace ,

Disputer avec nous de l'Empire des
Eaux ?



Dès que Louis pour suit la peine de
vos crimes

L'Océan vous voit fuir , voit brûler
vos Vaisseaux ,

Et pour les engloutir , lui prête ses
abîmes.

A S

Sur la Victoire remportée
en Savoye.

AU ROY.

*Q*ue le Ciel fait pour vous de
miracles visibles !

Grand Roy, la Ligue en vain redou-
ble ses efforts ;

Rien ne peut ébranler vos forces in-
vincibles ;

Rien ne peut épuiser vos immenses
trésors.



Le Zele des François rend vos armes
terribles :

Une si noble ardeur leur donne des
transports

Qui leur font penetrer des lieux
inaccessibles,

Et couvrir des rochers d'une moisson
de morts.



Que ce triomphe est beau : mais
 qu'il s'augmente encore
 Quand de vostre Grandeur , que
 l'Univers adore ,
 Le surprenant éclat ne vous éblouit
 pas



Loin de vous élever par ces grands
 avantages ,
 Vostre cœur reconnoist par d'assidus
 hommages
 L'invisible secours qui soutient vos-
 tre bras..

Sur les heureux succès des
 armes du Roy.

Non , ne vous laissez point d'é-
 valer vostre joye ,
 Peuples trop fortunés sous les loix
 de LOUIS ,
 Vous ne devez qu'à lui ces succès
 inouis ,

12 MERCURE

Et ces prosperitez que le Ciel vous
en voye.



De plus de Potentats que l'on n'en
vid à Troye

Les complots forcenez sont presque
évanouis,

Et l'aveugle fureur dont ils sont
éblouis.

A de nouveaux lauriers n'a fait
qu'ouvrir la voye.



Quel Hercule jamais égala nôtre
Roy?

Seul dans tout l'Univers défenseur
de la Roy,

Du Dieu des Combatsans il lança
le tonnerre.



Ses Ennemis par tous en ressentent
les traits,

Et les ayant domptez par une juste
guerre.

GALANT.

43

*Il doit encor bien. tost leur imposer
la Paix.*

Sur le mesme sujet.

CEdez , fiers Ennemis , nostre
tonnerre gronde :

*Tous ceux qui pretendoient nous
donner de l'effroy ,*

*Voudroient estre avec nous dans une
paix profonde ,*

*Et venir en tremblant recevoir nô-
tre loy.*



*Nous sommes triomphans sur la ter-
re & sur l'onde ;*

*Nostre vigueur éclate, on nous craint
& je croy.*

*Que la France feroit la Maistresse
du monde ,*

*Si c'estoit le desir de nostre Auguste
Roy.*



*Luxembourg à Pleurs sa vaillance
déploye ;*

14 M E R C U R E

*Le hardy Catinat se signale en Sa-
voye*

*Et Tourville sur mer a mis l'Anglois
à bas.* 

*Quoy que ces trois grands Chefs ho-
norent nos Histoires,*

*Ce n'est ny leur sçavoir, ny leur cœur
ny leur bras,*

*Mais l'esprit de LOUIS qui gagne
les Victoires.*

*J'ajoute à ces cinq Sonnets
un Madrigal de Mr Petit de
Rouën.*

A V R O Y.

Divin L O U I S, que la Vi-
ctoire

A toujours suivy pas à pas.

Et qui prenant toute la gloire

Fais que les autres n'en ont pas.

Quelle est la force de ton bras !

Toute l'Europe conjurée

Sous ce bras se trouve atterrée.

Dans toutes sortes de combats.

CALANT. 25

*Mais faut-il que l'on s'en étonne?
Celuy du Tout-puissant affermit sa
Couronne ,*

*Et voyant qu'on pretend abattre ses
Autels ,*

*Troisième , animé d'une juste van-
geance.*

*Contre une supreme Puissance ,
Que peuvent de simples Mortels?*

Je vous envoie l'Ouvrage , dont vous avez entendu parler si avantageusement , & que vous avez tant souhaité de voir j'aurois satisfait plutôt votre curiosité , si l'empressement qu'on a de l'avoir , n'en avoit pas rendu les copies fort rares.



JUSTIFICATION

Des Colonels & des Capitaines
du Pays des Grisons

QUI SERVENT LE ROY
DE FRANCE,

Contenuë dans une Lettre écrite
aux Chefs des trois Liges
des Grisons.

PAR J. B. STOPPA.

MESSIEURS,

J'espere que vous ne trouverez pas mauvais qu'en conservant le respect que je vous dois, comme aux Chefs & Députez des trois Liges assemblez en Diete; je vous

GALANT. 17

dise mon sentiment sur la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire , de Davas le 18. Septembre dernier laquelle ne m'a esté renduë que depuis trois semaines. Je ne m'étonne pas que le Roy Catholique vous ait fait solliciter , en vertu de l'Article dixième du Capitulat , que vous avez inseré tout du long dans vostre Lettre , de rappeler les Officiers du País qui sont en France au service du Roy ; mais bien que la plupart d'entre Vous , qui avez assisté à cette Assemblée , ayez des engagements avec les Espagnols , je suis surpris de ce que vous leur avez accordé cette demande , qu'ils n'ont pas eu raison de vous faire , & que vous pouviez juste-

ment leur refuser. Vous sçavez mieux que moy que dès que ce Traité fut fait , on le condamna hautement dans le Pais , sur le simple bruit de ce qu'il contenoit ; que les Députez qui l'avoient signé, n'osèrent le faire voir , surtout à cause de ce qu'il y avoit de contraire aux intérêts de la France ; qu'il n'y a qui que ce soit de ceux du Pais qui en ait vû l'Original , que l'on croit avoir esté supprimé par les Espagnols , & qu'il n'a jamais esté ratifié , ny par le Roy d'Espagne , ny par les Députez assemblez en Diete. Je sçay bien qu'il s'exécute en plusieurs Articles pour l'avantage que l'on a tiré de part & d'autre pour le commerce ; mais il est con-

GALANT. 19

stant que durant un fort long temps on n'a point eu d'égard à l'Article dixième de ce Traité, non plus que si jamais il n'avoit esté fait. Il ne faut que le lire pour estre convaincu de cette verité.

*Toutes les fois que Nous des-
trois Lignes aurons de nos
Troupes au service de quelque
Prince , Potentat , Republique
ou Estat , qui voudroient enva-
hir les terres de Sa Majesté , en
ce cas nous serons obligez de
rappeller nos Soldats , & de
leur ordonner expressement sur
des peines severes , de mort &
de confiscation de biens , qu'ils
ayent promptement à se retirer
en leur Pays , & à quitter
incessamment le service dudit
Prince , & qu'ils se gardent
d'endommager les Estats de Sa*

Majesté , sous quelque pretexte que ce puisse estre. Et de plus , pour plus de seurété , & pour plus grand éclaircissement , toutes les fois que l'on fera des levées dans le Pays , pour quelque Prince que ce soit , & qu'elles sortiront de la Patrie , Nous donnerons ordre exprés aux Soldats & aux Colonels qui les commandent , que dans aucune maniere , ny dans aucun temps , ils n'aillement point directement , & ne s'associent à aucunes Troupes , de quelque qualité qu'elles soient qui voudroient attaquer les Etats de Sa *Majesté* , leur imposant les mesmes peines , & les executant à toute rigueur , & leur faisons sçavoir ces engagements & cette Capitulation , afin que dans aucun temps , les Colonels , Capitaines & Soldats

GALANT. 21

Grisons n'en puissent pretendre cause d'ignorance.

Cet Article , comme vous voyez , contient deux points. Le premier , que les Liges du Pays ne doivent point permettre que leurs Troupes servent un Prince pour attaquer les Estats du Roy d'Espagne , & qu'ils doivent rappeler leurs Troupes , & leur commander sur peine de la vie & de confiscation de leurs biens , de quitter le service de ce Prince-là , & de retourner dans leur Pais. Le second point est , que toutes les fois qu'on fait des levées pour le service de quelque Prince que ce soit , l'on défendra expressément aux Soldats & aux Colonels qui les conduiront , d'attaquer les terres du Roy

d'Espagne , sur les mesmes peines , & qu'on fera sçavoir cette Capitulation & accord à tous les Capitaines & Soldats , afin qu'aucun n'en pre- tende cause d'ignorance. Je vous demande , MESSIEURS , si vous avez executé ou l'un ou l'autre de ces deux points. Lors que ce Capitulat fut fait , Vous ne rappellâtes point les Troupes du Pays qui estoient en France , pendant qu'elle avoit la guerre contre l'Es- pagne. Tant s'en faut. Vous permistes quelques années a- près à Mrs Planta , Bouël & Tscharnier , de lever des Com- pagnies pour les mener en France , sans leur faire défense de servir contre l'Espagne. Vous n'avez pas fait non plus cette défense à Mrs Jacques du

Mont & Estienne Bouël, lors qu'ils menerent en France les Compagnies qu'ils avoient levées au País pour le service du Roy. Je ne croy pas que pendant la guerre, qui a esté entre les deux Couronnes, jusqu'à la Paix des Pirenées, les Espagnols vous ayent sollicité en vertu de ce pretendu Traité, de rappeler les Officiers du País qui estoient en France, ou s'ils vous ont fait cette demande, vous l'avez trouvée si peu juste que vous n'avez pas jugé à propos de la leur accorder. Vous avez permis à nos Compagnies de servir en France sans les engager à quitter ce service & à revenir au País. Il y a quatorze années que j'estois à Messine avec mon Regiment

L'Ambassadeur d'Espagne qui estoit au Païs fit alors un grand bruit, se plaignant hautement que vous aviez souffert que nous eussions passé la Mer pour aller soutenir un Peuple qui s'estoit soulevé contre son Roy. Vous eustes cependant si peu d'égard à ses plaintes, que vous ne trouvâtes pas à propos de nous écrire pour nous témoigner aucun mécontentement à cet égard. Je sçay bien que pendant la guerre qui estoit il y a douze années entre les deux Couronnes, vous avez à la sollicitation des Espagnols, écrit à quelques Officiers du Païs, de ne pas servir contre le Roy d'Espagne ; mais vous ne leur avez témoigné aucun ressentiment de ce qu'ils n'ont point

point eu d'égard à vos Lettres ny aux ordres que vous leur avez donnez. Quoy qu'il en soit, il ne vous est jamais arrivé d'écrire, comme vous avez fait depuis peu, à tous les Officiers Grisons qui sont en France de quitter le service, & de se retirer au Païs. Tout le monde n'aura t-il pas sujet d'estre surpris de ce que vous vous estes avisez, l'an 1689. d'exécuter l'Article d'un Traité fait l'an 1639. c'est à dire cinquante ans auparavant, & qui jusques icy n'avoit point esté exécuté. L'Ambassadeur d'Espagne qui estoit dans le Païs, & qui estoit fort vigilant pour les interets de son Maistre, n'auroit pas manqué de vous engager dès lors à faire revenir

Sept. 1690.

B

vos Officiers qui estoient en France , s'il avoit cru avoir droit de vous le demander. Je ne voy pas pourquoy il ne nous sera pas permis de continuer à servir le Roy comme les autres Officiers ont eu la liberté de le servir depuis que ce pretendu Traité a esté fait. Mais ce qui est de plus surprenant , c'est que vous avez adressé vos Lettres de rappel , aux Officiers qui ont des Compagnies, lesquelles n'ont pas esté levées dans le País. Il est constant que quand il n'y auroit rien à redire à ce Traité, & que vous voudriez executer cet Article à la rigueur, il ne vous donne le droit que de rappeler les Officiers qui commandent les Troupes levées dans le Pays

Nous serions bien malheureux si nous n'avions pas la même liberté qu'ont tous les particuliers de nostre Etat , d'aller par tout où ils peuvent trouver leur avantage. Tous nos Predecesseurs ont conservé cette liberté , d'aller servir tels Princes ou Etats de l'Europe , qu'il leur a plu , sans aucune restriction. Nous sommes vos Compatriotes & non pas vos Sujets , & vous ne devez pas entreprendre de nous ôter un droit qui nous appartient par nostre naissance , comme membre d'un Etat libre , de servir tous Rois ou Princes , sans en excepter aucun , que les Ennemis de nostre Etat. Mais outre nostre interest, je ne puis m'empescher de vous dire , Messieurs que je suis

extremement surpris de ce que vous n'avez point eu d'égard à celuy de ce grand Roy que nous servons. Il est le plus ancien Allié de nostre Republique ; & depuis plusieurs Siecles nos Ancestres ont donné des Troupes pour le service de la France. Dés l'année 585. ils en donnerent au Roy Chilperic contre les Lombards , en faveur de l'Empereur Maurice ; en l'année 616. au Roy Theodebert contre Theodoric Roy de Bourgogne ; à Charlemartel , à Pepin , à Charlemagne , & à Charles le Gros , lors que les Predecesseurs de Hugues Capet estoient Ducs & Gouverneurs du pays des Grisons. Louis XI. avoit aussi de nos Troupes

dans la conquête de la Bourgogne ; Charles VIII. dans celle du Royaume de Naples, & Louis XII. dans celle du Duché de Milan. François Premier, en a eu de même, & il ya 150 années que ce Roy fit un Traité de Paix & d'Alliance perpetuelle, avec vos Ligues, aussi bien qu'avec les Suisses. Tous ses Successeurs en ont eu jusques à Louis XIV. C'est une chose fort étrange, que vous nous vouliez ôter à present la gloire qu'ont eue ceux de nôtre Nation depuis tant de Siecles, de servir le plus grand Roy de tous ses Predecesseurs, aussi bien que de toute la Chrétienté, & que vous vouliez entreprendre de rompre par votre prétendu Capitulat, ce

Traité de Paix perpetuelle ,
que nos sages Predecesseurs
avoient fait. Il ne me sera pas
difficile de prouver qu'il n'é-
toit pas dans le pouvoir d'un
petit nombre de Députez ,
non autorisez , de faire ce
nouveau Traité, directement
contraire à celui qui estoit
fait depuis si long-temps , &
qui devoit toujours durer.
C'est ce qui paroistra évidem-
ment dans un Memoire que
je feray sur ce sujet par le-
quel on verra le prejudice
que le Roy souffre par ce Ca-
pitulat , qui le prive du se-
cours de nos Troupes , & du
droit des passages de nostre
pays. Je me contenteray pour
le present de vous faire re-
marquer la difference du trai-
tement que vous avez reccu

du Roy de France & du Roy d'Espagne , par laquelle vous jugerez si vous avez eu raison de renoncer à l'alliance du Roy Tres-Chrestien , pour en contracter une nouvelle si étroite avec le Roy Catholique. Le Roy d'Espagne fit bâtir en 1612. le Fort de Fuentes, sur les frontieres de vostre Estat , pour réüssir dans le dessein qu'il avoit de vous mettre sous le joug , & de vous tenir en servitude. Quelques années après il fit soulever vos Sujets , par le moyen des Troupes qu'il fit entrer dans le pays, lesquelles firent un massacre cruel de ceux de la Religion, & occuperent la Valtoline & le Comté de Chiavennes. Que fit Louis XIII. dans cette occa-

sion; Il envoya le Marechal de Bassompierre , en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire , auprès du Roy d'Espagne , pour l'engager à vous rendre ces terres , & pour rétablir les choses sur le pied qu'elles estoient l'an 1615. C'est ce qui fut stipulé par le Traité de Madrid , l'an 1621. que le Gouverneur de Milan , ne voulut jamais executer : ce qui obligea le Roy d'envoyer Mr le Marquis de Cœuvres , avec une Armée pour prendre vos terres , que les Espagnols occupoient. Il les prit , & les en chassa , & ayant mis en dépôt les Forts qu'on y avoit fait bâtir , il sortit du pays avec ses Troupes , sur l'assurance qu'on luy avoit donnée qu'on démoliroit ces

Fort , & que l'on vous remettroit en possession de ces terres. Mais le Roy voyant que les Espagnols les avoient occupées de nouveau , y envoya Mr le Duc de Rohan , avec une Armée , qui s'en rendit encore le maître , & qui les en chassa une seconde fois. Vous ne pouvez pas disconvenir que ce ne soit Louis XIII. qui par sa protection & par le secours de ses Troupes, vous a conservé la liberté , & qui a recouvré les terres que les Espagnols avoient usurpées sans aucun droit , & dont ils vouloient vous ôter pour jamais la possession & la souveraineté. Jugez après cela si vous pouvez honnestement , en oubliant tous les bienfaits de ce grand

B 5

Roy , qui avoit dépensé des
sommes immenses pour vous
délivrer de la domination des
Espagnols , faire un Traité,
par lequel vous renoncez à
son Alliance , & le privez de
tous les avantages qu'il avoit
de tirer des Troupes du Pays ,
& des droits des passages qui
luy estoient dûs à cause de la
cession que François I. vous
avoir fait de la Valtoline , &
du Comté de Chiavennes ,
qui estoient des dépendances
du Duché de Milan ; & vous
donnez , par ce même Traité ,
tous ces avantages au Roy
d'Espagne , qui avoit envahi
& ravagé vostre Estat , excité
& fomenté la rebellion de
vos Sujets , & qui n'a rien
épargné pour les empêcher
de retourner sous votre Do-

mination, & pour leur laisser la souveraineté du Pays, laquelle vous appartenoit de droit. Si vous aviez fait réflexion sur les grandes obligations que vous aviez à la France, vous n'auriez pas pris le parti de nous donner ordre de nous retirer du service du Roy, sur tout dans cette conjoncture de la guerre qu'il a contre l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande. Quand vous n'auriez aucune reconnoissance des bienfaits que vous avez recus de sa Couronne, vous devriez au moins craindre que ce Roy ne vous fasse ressentir un jour les effets de son indignation, d'avoir pris si hautement, contre luy, le party du Roy d'Espagne. De plus,

B 6

si vous avez quelque égard & quelque considération pour nous, vous devez nous dispenser de faire une action si contraire à nostre devoir, & qui nous couvreroit de honte & de confusion. En effet, nous serions coupables d'une grande ingratitude & lâcheté, si après avoir servy le Roy plusieurs années pendant la Paix, nous quittons le service, à present qu'il a une guerre si violente à soutenir. Mais outre nostre honneur, nostre interest mesme nous empêche d'abandonner des Emplois qui nous sont avantageux, pour retourner au Pays, y vivre dans une honteuse oisiveté. Quand nous pourrions honnestement prendre party

avec le Roy d'Espagne , nous n'aurions garde de nous engager dans un service si décrié & si ruineux pour nos Troupes. Vous n'avez pas oublié , que le Regiment que vous donnâtes aux Espagnols il y a plus de vingt cinq ans perit en moins de deux années faute de subsistance ; que pendant tout le temps qu'il fut en Espagne il ne reccut pas la dixieme partie de la solde qui luy estoit deuë , & qu'enfin on acheva de le perdre par une longue marche qu'on luy fit faire sans nécessité , d'une extremité de l'Espagne à l'autre , dans les plus grandes chaleurs de l'Esté , n'ayant que du pain pendant plusieurs mois , & souvent n'en ayant point du tout , & que de deux

mille hommes dont il estoit composé , il n'en revint pas troiscens au pays. Après une si fâcheuse experience , je ne croy pas qu'il y ait des personnes assez hardies pour s'exposer à recevoir un si mauvais traitement; outre que les Espagnols mesmes ne demandent aucun corps de Troupes de la Nation , ou parce qu'il ne leur convient pas , ou parce qu'ils ne sont pas en estat de les payer. Il n'y a que le Roy seul , de tous les Princes & Estats de l'Europe, qui ait le moyen d'entretenir à sa solde un si grand corps de Troupes de nostre Nation, & de les payer si regulierement , que depuis plus de trente années on ne nous a pas fait perdre un seul denier.

Nous ne portons point d'envie au profit que plusieurs d'entre vous tirez de la part que vous avez à ces douze Compagnies , de cinquante hommes chacune , qui sont entretenues dans l'État de Milan. Nous ne vous envions pas non plus les pensions que plusieurs d'entre vous tirent du Gouverneur de ce Duché ; mais nous vous supplions de nous laisser jouir des avantages que nous tirons de l'Employ que nous avons en France. Si vous n'estiez fort préoccupé de la passion que vous avez pour les intérêts du Roy d'Espagne , vous devriez vous réjouir d'avoir cinq Colonels , plusieurs Capitaines , & un grand nombre d'Officiers , tous du Pays dans le

service de France. Après avoir parlé en general pour l'intérêt de tous les Officiers du Pays , permettez moy de vous dire un mot de ce qui me regarde en particulier. Vous sçavez que je ne suis pas né, ny élevé dans le Pays, & que je n'y ay presque jamais fait aucun séjour. Il y a trente années que je suis étably en France , que je considere à présent comme ma patrie. Il y en a vingt quatre que je sers le Roy ; j'ay un Regiment & trois Compagnies , & j'ay l'honneur de servir de Brigadier dans ses Armées. Je vous demande , Messieurs ; si je puis ou si je dois quitter un établissement si considerable pour me retirer dans un Pays, y vivre sans employ & sans

occupation , dans une triste solitude. Après avoir tiré de si grands avantages des Charges que j'ay eües plusieurs années en temps de Paix , bien loin de me retirer pendant la guerre, mon honneur , mon devoir & ma reconnoissance , m'engagent d'achever ce qui me reste de vie au service du Roy. Je ne dois pas oublier de vous représenter qu'il est fort surprenant que vous pressiez à présent l'exécution d'un Article du Traité de l'an 39. puis que les Espagnols ne croyoient pas que ce Traité dust estre executé lors que l'on fit en l'an 60. le Traité des Pyrenées. C'est ce qui paroist évidemment par l'Article 103. de ce dernier Traité, dont voicy les termes.

Les differends survenus au Pays des Grisons sur le fait de la Valtoline, ayant diverses fois obligé les deux Rois & plusieurs autres Princes de prendre les armes, pour éviter qu'à l'avenir ils ne puissent altérer la bonne intelligence de leurs Majestez, il est accordé que dans six mois après la publication du present Traité, & après qu'on aura esté informé de part & d'autre de l'intention des Grisons touchant l'observation des Traitez cy devant faits, il sera convenu amiablement entre les deux Couronnes de tous les interests qu'elles peuvent avoir en cette affaire, & que pour ces effets chacun desdits Seigneurs Rois donnera pouvoir suffisant d'en traiter, à l'Ambassadeur qu'il enverra à la Cour de l'autre, après la pu-

blication de la Paix.

Je feray les reflexions necessaires sur cet Article dans le Memoire dont j'ay parlé cy-dessus. Je me contenteray pour le present de dire que si les Espagnols avoient jugé que ce Capitulat dуст estre observé, ils n'auroient pas accordé dans cet Article, qu'après qu'on seroit informé de l'intention des Grisons touchant les Traitez cy-devant faits, l'on conviendrait amiablement entre les deux Couronnes de l'intérêt qu'elles pourroient avoir dans cette affaire. Je conviens que cet Article n'a pas esté executé, parce que les Espagnols auroient esté privez de tous les avantages dont ils jouissent, s'ils en avoient demandé l'e-

xecution. La France mesme ne l'a pas demandée parce qu'il ne luy importoit pas que les Espagnols , en temps de Paix , eussent tous ces avantages. Je sçay bien qu'en temps de guerre , où tous les Traitez sont rompus , il ne faut pas demander que cet Article soit executé. Il suffit que je vous aye fait voir que les Espagnols , dans le temps du Traité des Pyrenées , ne pretendoient pas que l'Article 139. fust executé. Cependant vous voulez à present le faire valoir , quoy qu'il n'ait jamais esté executé à l'égard de cet Article dixième dont il est question. Trouvez bon enfin que je vous prie de faire reflexion sur la qualité de plusieurs des Deputez qui ont composé la Diete dont nous

avons reçu les ordres de nostre rappel. Vous sçavez qu'il est porté expressement par le Kesselbrief & par les Articles de la reforme qui a esté faite depuis quelques années, qu'aucune personne qui a des pensions ou qui est au service de quelque Prince, quel qu'il soit, ne pourra entrer en Diete. Vous n'ignorez pas que plusieurs de ceux qui ont esté Députés à Davos, ont part aux Compagnies du Pays, ou tirent des pensions du Roy d'Espagne. Il s'ensuit de là que la Diete n'étant pas composée de personnes capables d'y assister comme Députés, elle n'a pas eu l'autorité de nous donner aucun ordre qui nous engage à luy obeïr. Comme

dans ce cas il s'agit de l'intérêt des deux Couronnes, nous avons raison de considérer ceux qui ont des engagements avec les Espagnols comme nos parties; & par conséquent nous ne devons pas les recevoir pour nos Juges. Mais si l'on veut suivant les Statuts & Loix du Pays, convoquer une Diète, qui soit composée de personnes désintéressées, non suspectes, & qui n'ayent d'attachement à aucun Prince étranger, si l'on nous y cite, nous y comparoîtrons, ou nous y enverrons des personnes pour représenter nos raisons. Nous ne devons pas que nous ne fassions approuver nostre conduite & la résolution que nous avons prise de continuer

à servir le Roy. Nous espérons même de réussir à persuader à cette Assemblée, qu'il est de la gloire & de l'intérêt de notre Nation de se tirer de la servitude des Espagnols de renoncer à tous les engagements qu'on a pris mal à propos avec eux, contraires au Traité de Paix perpétuelle qu'on a avec la France, & qu'il est nécessaire de le rétablir & de le confirmer. Vous pourrez par ce moyen engager le Roy à vous donner les mêmes marques de sa protection & de sa bienveillance Royale que vous avez reçues de Louis XIII. de glorieuse mémoire, & vous n'aurez pas sujet de craindre les menaces que le Gouverneur de Milan vous fait de vous affamer en

deffendant la traite des bleds pour le Pais, parce que le Roy pourra vous en faire avoir autant que vous en aurez de besoin d'un côté par l'Alsace, & de l'autre par l'Estat de Venise. Si vous n'approuvez pas ces sentimens, MESSIEURS j'en auray bien du déplaisir, mais je vous croy trop justes pour exiger que nous sacrifions à la passion que vous avez pour le parti d'Espagne, nostre bonheur, nos interets, & tous les avantages que nous tirons du service du Roy. Je ne laisseray pas de conserver toujours une veritable affection pour le Pais, beaucoup d'estime pour vous, & d'être avec respect,

MESSIEURS,

Vostre tres humble & tres-obeïssant
serviteur, J. B. STOPPA.

A Paris le 15. Avril 1690.



*REMARQUES SUR
l'Article 103. du Traité des Pi-
renées, & sur trois autres Ar-
ticles du Traité fait entre les
Espagnols & les Grisons l'an 1639.*

IE crois avoir prouvé par
des raisons invincibles, dans
la Lettre que j'ay écrite à
Messieurs les Chefs des Liges
des Grisons, qu'ils n'ont pas
eu le droit en vertu de l'Arti-
cle dixième du Traité fait
avec les Espagnols l'an 39. de
rappeller les Officiers du Pays
qui sont au service du Roy.
Bien qu'il soit inutile de rien
ajouter à cet égard, j'ay ce-
pendant jugé, que pour don-
ner une entière connoissance

Sept. 1690.

C.

des affaires des Grisons par rapport à la France, & pour faire voir l'intérêt que cette Couronne a dans ce Pays-là, il étoit nécessaire de faire quelques Remarques sur ce prétendu Traité, aussi bien que sur l'Article 103. de celui des Pyrénées, où il est parlé des différends survenus entre les deux Couronnes sur le fait de la Valtoline. Je commenceray à faire mes réflexions sur cet Article, lesquelles me fourniront des raisons convaincantes pour faire voir que ce Traité de l'an 39. ne doit point avoir lieu.

ARTICLE CIII.

Du Traité des Pyrenées.

Les differens survenus au Pays des Grisons sur le fait de la Valtoline , ayant diverses fois obligé les deux Rois & plusieurs autres Princes de prendre les armes , pour éviter qu'à l'avenir ils ne puissent alterer la bonne intelligence de leurs Majestez , il a esté accordé que dans six mois après la publication du present Traité, & après qu'on aura esté informé de part & d'autre de l'intention des Grisons touchant l'observation des Traitez cy-devant faits , il sera convenu amiablement entre les deux Couronnes de tous les interets qu'elles peuvent avoir en cette affaire & que pour cet effet chacun

desdits Seigneurs Rois donnera pouvoir suffisant d'en traiter à l'Ambassadeur qu'il enverra à la Cour de l'autre après la publication de la Paix,

Il ne faut pas s'étonner si l'Espagne n'a pas pressé l'exécution de cet Article. Elle sçavoit bien que quand on viendrait à examiner le Traité qu'elle a fait avec les Grisons l'an 1639. la France n'auroit pas souffert qu'on l'eust frustrée, en vertu de ce Traité, des droits & intérêts qu'elle avoit en ce Pays, & que l'Espagne jouist paisiblement en vertu de ce mesme Traité, de tant d'avantages qui ne luy estoient point dûs. Comme en temps de Paix il n'importoit pas beaucoup à la France que l'Espagne jouist

de tous ces avantages , & que pendant la guerre l'Espagne n'avoit jamais iufques icy pretendu d'executer à la rigueur les Articles du Traité de l'an 39. qui font préjudiciables à la France , elle ne s'est pas mise en peine de faire executer ce qui avoit esté stipulé dans cet Article 103. du Traité des Pirenées. Si l'on avoit demandé l'intention des Grifons touchant l'observation des Traitez cy-devant faits , le Traité de l'an 39. auroit esté entierement aboly ou plutôt déclaré nul.

Les Espagnols n'auroient pas stipulé dans cet Article 103 qu'il seroit convenu amiablement entre les Couronnes de l'intérêt qu'elles pouvoient avoir dans les Traitez

cy-devant faits , s'ils avoient cru que celuy de l'an 39. fust en sa force , & dуст subsister. Il paroist de là que les Grisons ne peuvent pas justement avoir une autre opinion touchant la force de ce Traité de l'an 39. que celle que les Espagnols en avoient l'an 1660. lors que celuy des Pyrénées fut fait. D'ailleurs ; il n'y a pas d'apparence que la France voulust consentir amiablement que le Traité de l'an 39 demeurast en sa force , puis qu'il luy est si contraire , & tout entier à l'avantage de l'Espagne.

Le Roy tiroit auparavant trois avantages du Pays des Grisons. Il avoit seul la possession & disposition de ces passages. Il en tiroit des Trou-

pes pour servir sans distinction contre l'Espagne , & contre tous les Princes & Etats , & il avoit une Alliance & Paix perpetuelle avec les Grisons. L'Espagne par trois Articles de ce Traité de l'an 39. l'a privé de tous ces avantages. Par l'Article sixième elle se fait ajuger la possession des passages de ce Pays-là. Par l'Article dixième elle engage les Grisons à ne point donner de Troupes à aucun Prince pour servir contre l'Espagne. Par l'Article vingtième les Grisons s'engagent à ne renouveler plus l'alliance avec la France lors qu'elle sera expirée. Il est aisé de faire voir l'injustice de ces Articles , & le préjudice que le Roy en souffre.

ARTICLE VI.

Du Traité de l'an 1639.

Sa Majesté Catholique demandant aux Seigneurs Grisons le passage pour faire passer par leur Pays des gens de guerre pour la conservation de ses Etats les Seigneurs Grisons ne pourront le leur refuser , & seront obligez de l'accorder.

Pour faire voir l'injustice de cet Article , il faut examiner le droit & l'intérêt que la France a sur les passages du Pays des Grisons. Il suffit pour cet effet , de remarquer que la Valtoline , & le Comté de Chiavennes , estoient anciennement des dépendances du Duché de Milan , & que les

Grisons , qui estoient à la solde de François I. lors qu'il alla à la conquête de ce Duché , estant en possession de ces terres , quand ce Roy fut fait prisonnier à la Bataille de Pavie , les ont toujours gardées , comme les Suisses ont gardé Lugan , Lucerne , Bellinzone & Mendris , qui sont des Bailliages au delà des Monts , & qui faisoient partie du Duché de Milan. François I. estant en liberté , & de retour en France donna & ceda aux Grisons la Valtoline & le Comté de Chiavennes , avec cette expresse condition , que les Grisons ne pourroient disposer des passages de ces lieux-là qu'en sa faveur , ou en faveur de ceux qu'il voudroit , d'où il paroist que la

C 3

France a un juste droit sur ces passages , fondé sur le don & cession qu'elle en a fait aux Grisons. La France a toujours jouï de ce droit , sans que l'Espagne ait jamais prétendu le luy ôter jusques au temps du susdit Traité.

L'intérêt de la France ne consiste pas à avoir ces passages pour y faire passer ses Troupes , lors qu'elle veut en envoyer en Italie , sur tout à présent qu'elle a Pignerol ; les passages du Mont - Senis , du Mont Genevre , & autres , luy sont plus commodes ; mais la France a intérêt d'ôter ces passages aux Espagnols , par le moyen desquels ils peuvent faire passer des troupes d'Allemagne en Italie, & d'Italie en Allemagne.

Il n'y a que deux passages

qui puissent leur servir pour cet effort sçavoir celuy des Grisons, & celuy des petits Cantons, qui leur est incommode pour plusieurs raisons.

Premierement, parce qu'il est plus éloigné, & qu'il faut passer par d'autres États avant que d'y arriver.

En second lieu parce qu'il ne leur est permis de passer que deux cens hommes à la fois, & sans armes, & qu'ils sont par consequent obligez de les faire porter sur des chevaux; au lieu que les Espagnols font passer par le País des Grisons, des Regimens entiers d'Infanterie & de Cavalerie tous armez; d'où vient que quand ils ont besoin d'un prompt secours le passage des petits Cantons ne leur peut servir.

En troisième lieu , parce que les petits Cantons font payer au Ducat par teste pour tous les Soldats qu'on veut faire passer sur leurs terres , au lieu qu'il n'en coûte rien du tout que la seule nourriture , en les faisant passer par le Pays des Grisons. D'où vient que depuis que les Espagnols sont en possession du passage des Grisons , ils ne se sont jamais servis de celui des petits Cantons , & ils se sont servis souvent & fort utilement de celui du Pays des Grisons. Lors que Pavie estoit assiégée par les Armes du Roy , l'an 1655. les Espagnols firent passer d'Allemagne en Italie par le Pays des Grisons , un corps de Troupes , & ce fut ce renfort que receut le Marquis de Caracene , qui

obligea le Prince Thomas de lever le Siege de Pavie ; d'où il paroist que la France avoit un notable interest de faire executer l'Article 103. du Traité des Pirenées. Comme les Espagnols ne sont en possession de ce passage du Pays des Grisons , qu'en vertu de l'Article fait l'an 1639. pendant la guerre entre les deux Couronnes , il seroit juste , suivant cet Article , que les choses fussent rétablies en l'estat où elles estoient l'an 1617. & que la France eust seule le disposition de ces passages , comme elle luy appartient de droit.

ARTICLE X.

Toutes les fois que Nous des trois Lignes aurons de nos Troupes au service de quelque Prince,

Portant, République ou Estat, qui voudroient envahir les terres de Sa Majesté ; en ce cas nous serons obligez de rappeler nos Soldats & de leur ordonner expressément sur des peines severes, de mort & de confiscation de biens, qu'ils ayent promptement à se retirer en leur Pays, & à quitter incessamment le service dudit Prince & qu'ils se gardent d'endommager les Estats de Sa Majesté, sous quelque pretexte que ce puisse estre. Et de plus, pour plus de seurere & pour plus grand éclaircissement, toutes des fois que l'on fera des levées dans le Pays, pour quelque Prince que ce soit, & qu'elles sortiront de la Patrie, Nous donnerons ordre exprés aux Soldats & aux Colonels qui les commandent, que dans aucune maniere,

ny dans aucun tems, ils n'aillent directement, & ne s'associent à aucunes Troupes, de quelque qualité qu'elles soient, qui voudroient attaquer les États de Sa Majesté; leur imposant les mesmes peines, & les executant à toute rigueur, & leur faisant sçavoir cet engagement & cette capitulation, afin que dans aucun tems, les Colonels, Capitaines & Soldats Grisons n'en puissent pretendre cause d'ignorance.

J'ay fait voir dans la Lettre que j'ay écrite à Messieurs les Chefs de nôtre Pays, que cet article qui deffend de donner des Troupes pour servir contre l'Espagne n'avoit jamais esté executé; que lors même qu'il fut fait, quoy que les deux Couronnes fussent en guerre, bien loin de rappeler les Trou-

pes du Pais qui servoient en France contre l'Espagne , on avoit permis l'an 1647. à Mrs Planta , Bouël & Tscharner de lever des Compagnies au Pays pour les mener en France, afin de servir contre l'Espagne, sans leur faire aucune deffence d'attaquer les Villes de cette Couronne en Flandre. Deplus, les Capitaines Grisons qui servent le Roy , ont fait venir de tems en tems & à petites Troupes , des Soldats du Pays qui leur ont servy avec d'autres à composer des Compagnies entieres , & ils en ont toujours tiré des recrues pour les entretenir. I'ay fait voir encore que cet Article est directement contraire au Traité de Paix perpetuelle des Grisons avec le Roy ; à l'Alliance

particuliere laquelle duroit encore ; à la liberté qu'ont eüe les Grisons de donner des Troupes au Roy depuis plusieurs Siecles pour servir indifferemment contre tous Princes, & à la pratique non interrompuë presque de deux cens ans, par laquelle on a vû que les Grisons ont donné de têmes en têmes des Troupes à la France pour attaquer les Terres du Roy d'Espagne. Je me suis étendu si au long sur cet Article dans ma Lettre à Messieurs les Chefs du Pays, que je crois inutile de rien ajoûter là-dessus.

ARTICLE XX.

Du Traité de l'an 1639.

Lesdits Seigneurs Grisons promettent de ne point renouveler l'Alliance qu'ils ont avec la France

ce lors qu'elle sera expirée , s'il y a guerre entre les deux Couronnes ; & s'ils la renouvellent, que ce doit estre avec cette declaration expresse qu'elle sera suspendue & sans vigueur pendant que les deux Couronnes seront en guerre.

Cet Article est aussi directement contraire, tant au Traité de Paix perpetuelle que les Grisons avoient avec le Roy, qu'au Traité d'Alliance particuliere dont le terme n'estoit pas encore expiré. Les Grisons ne pouvoient contracter cette Alliance particuliere avec les Espagnols sans violer le Traité de Paix perpetuelle aussi bien que celui de l'Alliance particuliere qu'ils avoient avec le Roy.

Il paroît que ces trois Articles, à sçavoir le sixième, le

dixième & le vingtième du Traité de l'an 1639. fait entre les Espagnols & les Grisons , sont fort prejudiciables aux interets du Roy , puisqu'il a esté accordé dans l'Article 103 du Traité des Pyrenées , que les deux Couronnes conviendroient amiablement de l'interest qu'elles avoient dans cette affaire. Le Roy avoit droit de faire casser ces trois Articles , & de faire rétablir les choses dans l'état auquel elles estoient auparavant. Je sçay bien qu'il n'est pas très pendant la guerre , que les Traitez sont rompus , d'en faire executer un qui ne l'a pas esté pendant la Paix. Il suffit que j'aye fait voir le tort qu'on a fait au Roy par le Traité de l'an 39. Il sçaura bien le faire reparer en son

têms , & faire valoir son droit
Il ne faut pas s'estonner si le
Roy n'a pas jugé nécessaire de
faire executer cet Article 103.
du Traité des Pyrenées, pour
faire casser ce traité de l'an 39.
Il n'y avoit aucun égard , & il
le consideroit comme s'il n'a-
voit pas esté fait, parce que les
Grisons ne l'avoient pas ratifié,
ny pris soin de faire executer
ny. dès qu'il fut fait, ny jamais
jusques icy , l'Article dixième
le plus important de ce Traité,
qui porte que les Troupes du
Pays ne doivent pas servir
contre l'Espagne. Si les Gri-
sons veulent faire valoir cette
deffense ; qui est-ce qui peut
douter que le Roy ne trouve
moyen de leur faire sentir un
jour les effets de son indigna-
tion, d'avoir rompu le Traité

de Paix perpetuelle , & de luy declarer la guerre en retirant leurs troupes , pour empêcher qu'elles ne servent contre le Roy d'Espagne, qui est son ennemy ? Si la situation de leurs Pays, qui touche l'Estat de Milan , les engage de garder des mesures avec l'Espagne , ne sont-ils pas obligez d'en garder aussi avec la France , en consideration de l'ancienne Alliance qu'ils ont avec cette Couronne , & des grands biens faits qu'ils en ont receus : Ils devroient au moins conserver une exacte neutralité entre les deux Rois. Le Roy de France ne trouvera pas mauvais, & ne recevra pas grand préjudice que les Grisons laissent aux Espagnols les douze Compagnies de 50.

hommes qu'ils ont dans l'Estat de Milan. Il ne craint pas même qu'ils leur en donnent un plus grand nombre, parce qu'il sçait bien que leurs Finances ne leur permettent pas d'entretenir & de payer un Corps de Troupes de nôtre Nation. Mais ce seroit une chose fort étrange que les Grisons entreprissent d'engager les Officiers du Pays, à quitter le service du Roy, qui les paye si régulièrement, aussi bien que ce prodigieux nombre de troupes de tant de différentes Nations, & de ses Sujets, qu'il a sur pied.

Le respect & la veneration que l'on garde pour la Memoire de Mr le Duc de Montausier, luy a fait rendre

tous les honneurs qui étoient
 deus à une personne d'un
 merie aussi généralement re-
 connu que le sien l'estoit ,
 Aussi les rares vertus qui
 l'ont fait admirer pendant sa
 vie , ont reçu après sa mort
 les justes Eloges qu'elles me-
 ritoient, dans deux Oraisons
 Funebres , prononcées avec
 l'applaudissement de deux
 Assemblées nombreuses, l'une
 le 11. du mois passé dans l'E-
 glise des Carmelites du Faux-
 bourg Saint Jacques, par Mr.
 l'Abbé Flechier, nommé à l'E-
 vesché de Nîmes, & l'autre
 le 19. du mesme mois dans l'E-
 glise de S. Germain l'Auxer-
 rois sa Paroisse, par Mr l'Abbé
 Ancelme. Comme ces deux ex-
 cellentes Pieces sont si bien
 liées chacune dans ses parties,

qu'on n'en pourroit détacher aucun endroit sans luy faire perdre beaucoup de sa force, je me contenteray de vous dire qu'elles ont esté l'une & l'autre données au Public, & qu'ayant eu beaucoup de succès, il y a grande apparence qu'on ne sera pas longtemps sans les envoyer dans vostre Province. Cependant pour ne vous pas priver du plaisir de voir ce qui s'est fait à la gloire de ce Duc, dont les grandes qualitez ont fait tant de bruit dans tout le Royaume, je vous envoie un Ouvrage de Madame des Houlières, sur le malheur arrivé aux Muses, qui enle perdant, ont perdu leur Protecteur.

SUR



SUR LA MORT

De M. le Duc de Montausier.

IDILLE.

Sur le bord d'un ruisseau paisible.

Olimpe se livroit à de vives douleurs ,

Et malgré ses autres malheurs
Au sort de Montausier attentive
& sensible ,

Disoit en répandant des pleurs :
Qu'allez-vous devenir , belles Infortunées ,

Muses, qu'il protegeoit dès ses jeunes années ?

Qu'allez-vous devenir , Heroïques Vertus ,

Sept. 1690.

D

*Vous qui tremblantes, éplorées,
Après vos Temples abbatus,
Chez lay vous estiez retirées?
Les titres précieux dont furent re-
vêtus.*

*Ces Grecs & ces Romains, ornemens
de l'Histoire,
Sont dûs à ce Heros d'immortelle
memoire,
Qui par des sentiers peu battus.
Marcha d'un pas égal vers la so-
lide gloire.*



*Muses, Venus, hélas ! qui sera vo-
stre appuy ?
Et qui regardera comme d'affreux
spectacles
Vostre misere & vostre ennuy ?
Qui vous écontera ? Qui voudra
comme lay
Vous conduire à travers d'innom-
brables obstacles
Au grand Roy qui ragna au-
jourd'huy ?*

Ah, qu'une telle perle ouvre de
precipices !

Qu'elle va vous livrer à d'injustes
caprices !

Que de dédains, que de dégouts ?
Muses, Vertus, hélas ! l'ignorance
& les Vices

Peut-être par sa mort triompheront
de vous,

~~NE~~

Injustice de la Nature !

Les arbres dont l'ombrage embellit
ces costaux.

Ne craignent point des ans l'irrepa-
rable injure ;

Leur vieillesse ne sert qu'à les ren-
dre plus beaux.

Après avoir d'un siècle achevé la
mesure,

Ils passent bien avant dans des siècles
nouveaux.

Où voit-on quelque homme qui
dure

*Autant que les sapins, les chesnes,
les ormeaux ?*



*Mais pourquoy m'amuser dans ma
douleur mortelle*

*A faire à la nature une vaine que-
relle ?*

*Arbres qui vivez plus que nous,
Jouissez d'un destin si doux ;
J'ay bien d'autres sujets de murmu-
rer contr'elle.*

*Puis-je voir sans blâmer des ordres
si cruels ,*

*Qu'un de ces indignes Mortels
Que dans sa paresse elle forme
De ce qu'elle a de plus mauvais ,
Plus tard que Montausier s'en-
dorme*

*De ce fatal sommeil qui ne finit
jamais ?*



*Un excès de douleur & de delica-
s sse*

Porte ma colere plus loin.
Tout homme, quel qu'il soit, dont
elle a pris le soin
De conduire la vie à l'extrême
vieillesse,
Quand il s'offre à mes yeux, les
blesse.

Non, je ne sçaurois plus souffrir
Que de la fin d'un siècle icy quel-
qu'un approche,
Sans luy faire un secret reproche
Du long-temps qu'il est à mourir.



Vous, qu'avec une ardeur sincere
J'invoquois pour sauver une Teste
si chere,

Dieux, quelquefois ingrats &
sourds !
Seize lustres entiers ne firent pas le
cours

D'une vie également belle,
Et qui devoit durer toujours,
Si le merite estoit un assuré secours

*Contre une loy dure & cruelle
Vous ne vouliez pas que son cœur
Eust le plaisir de voir ce Prince
dont l'enfance
Fut confiée à sa prudence ,
Une seconde fois Vainqueur
Des fieres Nations que l'Envie &
l'Erreur
Osent armer contre la France.*

~~NON~~
*Vous estes satisfaits. Les barbares
efforts
De la Déesse qui delie
Les invisibles nœuds qui joignent
l'ame au corps ,
Ont fait que sur les sombres bords
Monstausier a rejoint sa divine
Julie.
Tous deux malgré cette Eau qui
fait que tout s'oublie ,
Sentent encor de doux transports;
Et tous deux sont suivis de ces il-
lustres Morts ,*

*Qui dans une saison aux Muses
plus propice ,*

*Firent de leurs charmans accords
Retentir si longtems le Palais d' Ar-
tenice ,*

*Tandis que des grands noms du
Heros que je plains*

*Aux siecles à venir on transmet la
memoire ,*

*Et que les plus sçavantes mains
Elevent à l'envi des Temples à sa
gloire.*

Mr le Clerc ; de l'Acade-
mie Françoisse, s'est aussi adres-
sé aux Muses dans un Sonnet
dont la perte que nous avons
faite de Mr de Montausier ,
luy aourny la matiere. Il est
trop beau pour ne vous en pas
envoyer une Copie.

SONNET.

Montaufer ne voit plus la lu-
 mière du jour,
 Muses, que son trépas a si fort de-
 solées,
 A l'honneur de son nom dressez des
 Mausolées,
 Dignes de sa vertu, dignes de vostre
 amour.



Dès ses plus jeunes ans il vous fai-
 soit la cour,
 Et quand de nos Climats Mars
 vous eut exilées,
 On vous y vid bien-tost par ses soins
 rappellées,
 Accommoder vos chants au fier
 bruit du tambour.



Que nos derniers Neveux, par vo-
 stre ministère,

GALANT. 81

*Apprennent à quel point il fut juste
& sincere,*

*Vaillant & liberal, sage, actif,
éclairé.*



*Mais non, LOVIS a fait son vray
Panegyrique,*

*Quand pour former d'un Fils le
courage heroique,*

*A ses plus grands Sujets son choix
l'a préféré.*

Quoy que nous soyons
dans une saison fort éloignée
du Printemps, je ne puis
m'empescher de vous faire
part d'un Air qui fut fait lors
qu'on partoit pour se rendre
en Flandre & en Allemagne.
Comme la Campagne n'est
pas encore achevée, je le croy
assez du temps pour vous
l'envoyer, puisque les paroles

D 5

82^e M E R C U R E

marquent la peine que souffrent nos Belles d'estre séparées de leurs Amans. Cet Air est de la composition de Mr Capus , Maître de Musique fort estimé, & étably à Dijon.

A I R N O U V E A U .

A H , Printemps, ton retour n'a plus pour moy de charmes.

Le cher objet de mes tendres desirs
S'éloigne de mes yeux malgré tous
mes soupirs ,

Moins sensible à l'amour qu'à la fa-
reur des armes.

Ah . Printemps, ton retour n'a plus
pour moy de charmes

Il ramene en ces lieux les jeux &
les plaisirs ,

Il fait naître les fleurs & voler les
Zephirs ,

*Et dans mon cœur il met le trouble
& les alarmes.*

*Ah, Printemps, ton retour n'a plus
pour moy de charmes.*

Comme les Victoires du Roy ont continué, on a fait de nouvelles réjouissances dans toutes les Villes, & celle d'Agen n'a rien épargné pour faire voir combien elle s'intéressoit sensiblement aux avantages que l'Armée Navale de Sa Majesté a remportez sur celle des Anglois & des Hollandois, Le 7. du mois passé jour choisi pour en rendre graces à Dieu Mr l'Evesque d'Agen fit richement tapiffer une grande Galerie qui est dans la cour de l'Evesché. Vn grand Buste du Roy fut exposé au milieu

sous un magnifique Dais , & la nuit estant venuë , on alluma un nombre presque infiny de lumieres qui illuminerent toute cette Galerie , avec de grands flambeaux de circe blanche aux costez du Buste Pendant tout ce jour & toute la nuit , on regala de vin & de plusieurs mets tous ceux qui se presenterent. Le Corps de Ville fit mettre toute la Bourgeoisie sous les armes , avec les Capitaines & les Sergés des quartiers, qui assisterent au feu de joye. Il fut allumé après que l'on eut chanté le *Te Deum* dans la Cathedrale , & ce fut un feu continuel de Mousqueterie & de Canon Mr Albengue fit une Compagnie particuliere de cinquante jeunes hommes des mieux

faits de la Ville chacun avec son Mousquet. Ils firent un tres grand feu , & ensuite il les traita tous magnifiquement. Mr Bru , Procureur Syndic de l'Hostel de Ville , se fit distinguer par la representation d'une Armée Navale , en relief suspenduë en l'air. A l'entrée de la rue de Garonne où il loge , il avoit fait élever un grand portique couvert de laurier , au couronnement duquel on voyoit un grand Tableau , où le Roy estoit peint à cheval , foulant ses Ennemis à ses pieds. Au dessous de ce Tableau , il y en avoit trois autres moins grands qui representoient admirablement bien trois combats de mer ; l'un devant l'Isle de VVith , l'autre de Mr

le Marquis de Villette , & le dernier de l'Armée Navale du Roy , qui en poursuivant les Ennemis les obligeoit de mettre le feu à leurs Vaisseaux. Ces trois Tableaux qui estoient tres-bien faits , & entourez , ainsi que celui du Roy de guirlandes de laurier & de fleurs , avec les Inscriptions de chaque combat , faisoient un fort bel effet. Aux deux angles du Tableau du premier combat de mer , qui se rencontroit au milieu du Portique , & qui estoit plus grand que les deux autres , on avoit attaché deux petits Navires en relief ornez de toutes leurs voiles , cordages , ancres , guirlandes & banderoles. Si tost qu'on estoit entré dans ce Portique , on voyoit en l'air,

un gros Vaisseau , nommé le Soleil, où six personnes auroient pû se mettre fort facilement Il estoit peint & doré, garny de quatre-vingt piéces de Canon , avec le Pavillon blanc aux Armes de France, & toutes les voiles de taffetas de la Chine. Tous les Guidons & banderoles de différentes couleurs estoient aussi de taffetas, & on voyoit sur les masts & sur les cordages quantité de figures en bosse ronde , tant Officiers & Soldats , que Matelots qui grimpoient aux cordages. Ce Vaisseau estoit suivy d'un autre moins grand , nommé le Terrible , proprement fait avec soixante piéces de Canon. Il y avoit ensuite douze autres Vaisseaux en bosse aussi

bien équipiez , portant tous Pavillon bleu. Ces Vaisseaux vinrent la nuit attaquer le Soleil & le Terrible , qui firent un si grand feu sur l'Escadre bleuë qu'ils en brûlerent quatre, en prirent un , & mirent le reste en fuite. Ce combat se fit à la clarté de quatre vingt grandes lanternes aux Armes du Roy , fleurdelisées & semées d'L couronnées , qui estant placées avec simetrie , éclairoient toute la rue. La Feste se termina par des danses & des feux particuliers qu'on fit dans toute la Ville. Chaque Magistrat Presidial fit la danse de son quartier ; chaque Consul fit la mesme chose , & toutes ces danses alloient dans la cour de l'Evesché ,

où incessamment l'on versoit à boire à tous ceux qui en vouloient. Le Procureur Syndic, qui fut occupé tout ce jour-là à donner ses ordres pour la représentation du Combat Naval fit allumer de nouveau le lendemain au soir toutes les Lanternes de sa rue, & semit à la teste de tout son quartier, qui fit une danse si nombreuse, qu'elle se multiplia aussi-tôt en huit autres danses.

Je ne vous parleray point d'un Feu d'artifice qui a esté fait à Uzez dans la mesme occasion par l'ordre de Mr l'Evesque; ny d'un Soupé magnifique de cinquante Couverts, qu'il donna ensuite à toute la Noblesse du Pays. Je vous diray seulement que le bruit de

cette Feste ayant attiré un fort grand nombre de nouveaux Convertis, la Cathedrale s'en trouva toute remplie dans le temps du TE DEUM. Il fut chanté en Musique en presence des Corps de Ville & de Justice, & ce Prelat avant que de se revestir de ses habits Pontificaux, alla s'asseoir au Fautueil dont il se sert ordinairement pour entendre le Sermon, & fit le discours qui suit.

Après avoir souvent réuni nos vœux dans cette Eglise pour la prosperité des Armes du Roy, il est bien juste que nous y renouvions aujourd'huy nos prieres & nos voix pour rendre graces à Dieu qui les a exaucées par le succès des deux plus grandes & plus completes Victoires, dont

GALANT. 91

il ait jamais favorisé l'Empire
 du Fils aîné de son Eglise. Je
 ne scay cependant, Messieurs, si
 nos premières actions de grâces
 ne seroient pas mieux employées
 pour la conservation de la vie &
 de la santé du plus heureux &
 du plus sage de tous les Conque-
 rans, Louis le Grand, nostre Au-
 guste Monarque; car quoy qu'il
 nous soit infiniment glorieux &
 avantageux dans les conjonctures
 présentes, d'avoir mis en fuite
 quarante mille hommes, d'estre
 demeurés maîtres du champ de
 Bataille, de leur avoir enlevé
 Bagage, Canons, Drapeaux, &
 d'avoir jeté la confusion & le
 desordre dans ce puissant Corps
 de Troupes, que sous les Prin-
 ces de l'Europe conjurez contre
 nous, avoient formé pour porter
 le fer & le feu jusque dans le

cœur de la France ; quoy qu'il soit encore beaucoup plus honorable à la Nation , & plus honteux à nos superbes Ennemis , que nostre Flore , maistresse des deux mers , ait fait rougir l'Océan du sang des Anglois & des Hollandois , couvert toute la coste du debris de ces deux puissantes Flores , qui faisoient l'esperance de tout le party , & qui se sont veues contraintes par desespoir de brûler & de couler à fond leurs propres Vaisseaux pour se consoler de leur perte par l'honneur imaginaire de n'avoir pery que de leur propre main ; cependant, Messieurs , sans craindre de ne paroistre pas assez sensible à ces faveurs du Ciel , je publieray hautement que preferablement à ces victoires surprenantes , il faut benir l'aimable Providence de Dieu son

nous, qui nous comble de toutes ces
 faveurs en nous conservant la
 personne du Roy, qui comme un
 sage Pilote, & comme un Mo-
 narque accompli, par l'applica-
 tion continuelle qu'il apporte aux
 affaires de l'Etat, comme à celles
 de la guerre par les ordres qu'il
 donne aux Armées de terre com-
 me à celles de mer, semble tenir
 d'une main le gouvernail de ses
 Vaisseaux, & de l'autre les rê-
 nes de son Empire, également
 admirable & terrible sur la mer
 & sur la terre, à la teste de ses
 Troupes, & dans le secret du Cabi-
 net. Car enfin quel remerciement ne
 doit on point au Ciel pour la con-
 servation d'une personne si neces-
 saire au salut de son Royaume, dont
 la profonde sagesse occupée sans re-
 lâche de tous nos besoins, attentive
 à toutes nos necessitez, appliquée à

découvrir & à déconcerter tous les desseins que la jalousie, la fureur & la perfidie de nos Ennemis avoient formez contre la France, s'étend également sur la Meuse & sur le Rhin, dans la Savoie & dans le Piedmont, sur la Catalogne & sur la Flandre, sur la Méditerranée comme sur l'Océan, équipant des Flotes, fortifiant des Places, imprimant aux Soldats la noble ardeur dont ils paroissent animés; entretenant la paix, la secreté & la tranquillité dans toutes les parties de son Royaume; bonheur dont nous jouissons dans nos montagnes, & dont nos Alliez ressentent les effets jusqu'à l'extrémité de l'Europe? C'est à la vue de ces merveilles & de ces prodiges surprenans que ie ne puis m'empescher d'employer pour Louis le Grand les paroles que le Saint

Esprit semble nous mettre au-
jourd'huy luy même dans la ban-
che. Sapientia ædificavit sibi
domum, subdidit sibi gentes,
superborum & sublimium col-
la propriâ virtute calcavit. La
sagesse de Louis, le Salomon de la
France, luy a bâty une maison d'u-
ne magnificence sans pareille; mais
pour une qu'elle luy a faite, elle luy
en a fait rétablir mille pour le sau-
veur du monde. Cette sagesse luy a
soumis cent differens Peuples armés
contre luy. Enfin cette mesme sa-
gesse a seen humilier ces Tostes su-
perbes, ces fiers Ennemis, ces Rois
de la mer & de la terre, sans em-
prunter d'autres forces que les siennes.

Peut-on ne pas admirer la gran-
deur d'ame de ce Heros, né pour la
felicité de l'Univers, qui dans les
plus pressans besoins de son Royaume

attaqué par toutes les Puissances de l'Europe, se fait un devoir de partager ses forces pour ne pas manquer à un Souverain legitime, depossédé par un iniuste Usurpateur, & abandonné lâchement de ceux mesmes que la fidelité & la Religion devoient luy attacher le plus fortement ? Luy seul le retire le console, le soustient, & tandis que les autres Princes oublient leurs veritables interets pour soutenir l'Usurpateur, il n'épargne rien pour le rétablir sur le Trône, persuadé que la gloire de soustenir une Couronne est plus grande que celle de la porter. Peut-on ne pas admirer la pieté sincere & religieuse de Louis le Grand, dont les desseins toujours pacifiques & religieux, n'ont jamais fait prendre les armes que pour estre en estat d'assurer les Temples & les

les Autels du Dieu des Armées, & qui malgré toutes les vœux d'une politique intéressée, a donné la paix à l'Europe; quand il a cru qu'elle pouvoit estre funeste aux Ennemis du Sauveur & de la Religion, content de soutenir aujourd'huy cette sanglante guerre sans aucun autre intérêt que celui d'achever de les abatre & de les confondre?

Mais pourquoy ne parler que d'admiration & d'étonnement à la vue de tant de merveilles? Est-ce un miracle nouveau que nous voyons; N'est-ce pas le bonheur ordinaire de Louis le Grand? Les autres années de son regne ont-elles esté moins admirables? La force & la iustice de ses armes n'a-t-elle pas toujours esté redoutable à ses Ennemis, favorable à ses Alliez,

Sept. 1690.

E

terrible à chacun de ces mesmes Princes qui ne sont rassemblez que pour donner une plus grande étendue à ses triomphes , & un plus grand éclat à sa gloire ; Pourquoi donc se récrier sur ses dernières victoires , qui ne sont qu'une suite d'un infinité d'autres , & une continuation des benedictions que la Religion luy attire ? Que dis-je ? C'est à l'Eglise à se récrier , & à consacrer des victoires si nécessaires à la conservatiõ de la Foy & à l'extinction de l'Herese. C'est à elle à celebrer des victoires qui ôtent les armes aux Ennemis étrangers , & qui les font tomber des mains des Ennemis domestiques , dont la révolte & la fureur font toute l'esperance des Coniurez ; des victoires qui rompent les mesures de nos perfides Alliez , & de nos voisins infidelles , qui malgré la



*conspiration de tant d'aveugles, N
ouvrent un chemin à la Paix, & luy
seront bien-tost contrainsts de de-
mander ; trop heureux de recourir à
la clemence de celuy dont ils redou-
tent si fort le pouvoir , & d'estre
asseurez par plus d'une experience,
que i jamais la fortune ne luy fait
oublier sa bonté. Le Traité avan-
tageux que Sa Majesté offre au
Duc de Savoye , en est une nouvelle
preuve , dont la memoire sera éter-
nelle. L'Histoire la conservera com-
me un monument de la puissance &
de la generosité de Louis le Grand,
de sa puissance, ayant pû d'abord
se faire justice , le perdre & l'a-
bîmer ; de sa generosité ayant bien
voulu luy faire grace & luy par-
donner aussi-tost qu'il aura remoi-
gné son deplaisir.*

*Elevez donc vos voix , Chan-
tres , Musiciens. Que ces voûtes*

retentissent de nos Cantiques d'Allegresse , Peuple fidelle. Animez vos cœurs d'un Zele tout nouveau. Ecclesiastiques , prestres , Ministres de I. C. redoublez vos prieres ; elles monteront comme un encens odoriferant vers le Trône du Dieu des Armées en Action de graces de la conservation de l'auguste Personne de nostre invincible , Monarque, & des deux celebres Victoires qui nous enpromettent beaucoup d'autres & qui ne nous laissent plus rien à desirer qu'une prompte & heureuse Paix ; que L O U I S donnera encore une fois à toute l'Europe.

La Ville de Mende , dans le Givaudan , Province du Gouvernement de Languedoc, n'a pas montré moins de zele, qu'Agen & Vzez. Les Chanoines de la Collegiale de tous les

Saints firent dresser un Feu de joye dans leur cour, avec toute la magnificence possible. Ils s'y rendirent tous en Surplis & en Aumusses ayant leur Doyen à leur teste, & tenant chacun un Cierge de cire blanche à la main, & après avoir chanté le *Te Deum*, & commencé le *Veni Creator* ils alumerent ce Feu à ces paroles, *Accende lumen sensibus*. Entre les Particuliers de la Ville, M. de Reverfac, Tresorier de France en la Generalité de Montpellier qui estoit alors à Mende avec sa Famille, se distingua par un feu d'artifice fort agreable. Il fut allumé devant sa maison au bruit de six Musettes, de douze Violons, de quatre Trompetes & d'une assez grande Mousqueterie. Le Bal succeda à ce diver-

tiſſement , & la Compagnie groſſit de telle ſorte en fort peu de temps, qu'on fut obligé de danſer dans une cour extrêmement ſpacieuſe. Douze Maſques ſuperbement veſtus , y vinrent accompagnez d'une bande de Violons & par les ſauts ſurprenans qu'ils firent, il fut aisé de connoiſtre que s'étoit une Troupes de Comédiens nouvellement arrivée. Ces rejoyſſances durerent juſqu'au jour.

On en fit de fort grandes à Nogent-le Roy le 25. de Juillet, pour la Victoire remportée à Fleurus par l'Armée du Roy, & elles furent renouvelées le 30. du meſme mois pour la défaite des Flotes Angloiſe & Hollandoiſe. Deux Compagnies de Bourgeois formerent une ſpece

de Bataillon, qui fut suivy d'une Compagnie de Cadets, chacun de huit à neuf ans, tous bienfaits & propres. Elles marcherent au bruit des Fifres, des Violons, des Tambours, & des Trôpettes, & allerent se ranger près de l'Eglise en deux lignes paralleles. Après que l'on eût chanté le TE DEUM, pendant lequel tout le Canon fut tiré, les Compagnies defilerent, & monterent au Chasteau, ayant Messieurs de la Justice à leur teste. Elles se placerent dans l'Hippodrome, qui fait face à un superbe Perron du mesme Chasteau, & le jeune Fils de M. le Marquis de Biron Gendre de Madame la Comtesse de Nogent alluma le Feu avec une grace qui le fit admirer de tout le monde, après quoy les

Mousquetaires , Fuziliers , & autres firent une décharge de toutes leurs Armes. M. le Bailly tint ce soir-là table ouverte , & Mrs de Brehainville. de Sainte Ioye, Leger, Vaillant & Bouchair , qui commandoient les Milices , signalerent leur adresse par les divers mouvemens qu'ils leur firent faire, L'épanouissement de la joye fut si grand parmy le Peuple, qu'on tira pendant la nuit plus de mille coups d'Armes à feu. Les Dames mêmes se montrèrent Amazones, & se firent un plaisir de tirer le Pistolet.

Il s'est fait aussi une grande réjouissance à Marseille pour les avantages qu'ont remportez les Armes du Roy. Elle fut ordonnée par M. d'Arvieux,

Commandant de la Milice de quatre quartiers du terroir de cette Ville-là, dans la Paroisse de Nostre - Dame de Grace, joignant la terre du Canet. Après les actions de graces rendues à Dieu. Il fit mettre en ordre sa Compagnie, Composées de trois cens hommes marcha à leur teste, & passant trois fois devant le Portrait du Roy qui estoit sur le Portail de l'Eglise il le salua de sa pique en diverses manieres. La mesme chose fut faite par les autres. Officiers, & par M, d'Arvieux son Fils, qui est son Enseigne, & qui salua aussi du Drapeau. Cette Compagnie estant remise à son premier poste, on tira devant l'Eglise trente six Boëres, & les Soldats firent trois décharges de leurs Mousquets.

E 5

Après cela M. d'Arvieux leur commanda de mettre les armes à terre , de tirer l'épée, & de la tenir haut élevée en signe de la promesse qu'ils faisoient devant Dieu , de donner leur vie pour le service de Sa Majesté, & pour la defence de la Foy. Il les fit ensuite défilér par quatre , & ils marcherent autour de ses dépendances, faisant un feu continuel pour marquer leur joye. Ils se rendirent encore dans le mesme ordre à l'Eglise. devant laquelle ils allumerent un grand Feu avec toutes les ceremonies qui se pratiquent dans les occasions de cette nature. La Feste fut terminée par les Vigiles des Morts. & par d'autres Prieres qu'on fit pour le repos des Ames de tant de Braves qui ont répen-

du leur sang dans une guerre qu'on peut appeller de Religion , puisque la France soutient la Foy Catholique contre un fort grand nombre d'Alliez qui cherchent à la détruire.

Les mesmes réjouissances ont esté faites à Toulon , où l'on a chanté le TE DEUM dans la Cathedrale avec beaucoup de ceremonie. Entre les Particuliers qui ont signalé leur zele dans cette rencontre , on peut dire que M. Mallard s'est distingué. Il fit parer magnifiquement l'Eglise des Peres Augustins Deschaussez qui est la plus belle de la Ville. On y voyoit un Portrait du Roy représenté avec sa Cotte d'Armes , & au dessous ces paroles *Cunctis sufficit & necat omnes* , pour faire entendre , que quoy

qu'il soit seul à combattre tous les Souverains de l'Europe liguez contre luy, il ne laisse pas de les surmonter. Sous ce Portrait estoient d'un costé les Armes de France avec ces mots, *Terraque Marique triumphant*, & de l'autre celles de la Ville de Toulon, qui sont d'azur à une Croix d'or. Ces paroles se lisoient autour, *Fidam semper erit Regique Deoque Tolonum*, pour marquer la fidelité que Toulon garde inviolablement à Dieu & au Roy. Le matin du 13. du mois passé, jour choisy pour cette Feste, le Pere Raphaël, Prieur du Convent, celebra une Messe solemnelle, Après Vespres, les Religieux, ayant chacun un Flambeau à la main, firent une Procession où l'on porta l'Image mira-

culeuse de nostre Dame de Montaigu. Le soir, les Violons au dedans , & les Tambours & les Fifres au dehors firent connoître qu'on alloit chanter le TE DEUM. Cette ceremonie estant achevée , le Pere Prieur , accompagné de plusieurs Religieux portant des Flambeaux , alla benir & allumer le Feu de joye qui avoit esté dressé entre l'Eglise , & la Maison de Mr Mallard. Je ne vous dis rien des illuminations qui estoient aux fenestres , & en d'autres endroits de cette Maison , ny du regale qu'il fit ce soir là à ses Amis.

Le 23. du mois passé , on fit à Cologne , dans l'Eglise Cathedrale , un Service solennel pour Madame la Dau-

phine. Tous les Ecclesiastiques de ce Diocèse s'y trouverent avec les Religieux de tous les Ordres. L'Office s'y fit en Musique; & on y entendit toutes sortes d'Instrumens. Les Timbales & les Trompettes étoient couvertes de frise noire, Un tres-grand nombre de cierges brûloient dans des chandeliers d'argent tout autour du Mausolée. Le cercueil estoit couvert de drap noir, avec un carreau de velours noir bordé d'argent. On avoit posé sur ce carreau une Couronne d'or enrichie de Diamans, & on voyoit au dessus une representation de Mort qui voltigeoit. La Messe fut celebrée par un Eveque, & les Bourguemestres, les Magistrats, & tout ce qu'il y avoit à Cologne de personnes confide-

rables assisterent à cette lugubre Ceremonie. Après la Messe, l'Evesque & les Prelats s'avancerent vers le Mausolée, suivis des Chanoines qui avoient de longues robes de velours rouge & des surplis par dessus. On fit les encensemens, & le tout se termina par des chants lugubres.

Mr le Prevost a soutenu depuis peu de temps au College Mazarin, des Theses de Mathematique sur l'Architecture Militaire. Comme elles estoient dédiées à Mrs les Prevost des Marchands & Echevins de Paris, ils firent l'honneur au Soutenant d'y vouloir bien assister en Corps. Ces Theses estoient imprimées en livre, & dans ce livre on avoit représenté l'Ho-

ftel de Ville , avec la marche de ses Officiers. Il contenoit plusieurs autres Tailles douces , suivant les fujets qui devoient servir de matiere à la difpute. L'afsemblée fut illufre & fort nombreufe , & le Soutenant s'attira une approbation generale par fes réponfes. On diftribua dans l'Affemblée une Ode Latine , faite par Mr le Comte , à l'honneur de ceux à qui les Thefes eftoient dédiées. Je vous en envoie la traduction. Elle eft d'un des plus heureux Génies de l'Academie François.





A MESSIEURS
Les Prevost des Marchands
& Echevins de la Ville
de Paris.

Fourcy, puis qu'en tous lieux
par tes travaux utiles,
De Paris chaque jour s'augmente la
splendeur,
Et qu'enfin la Reine des Villes
Par toy voit sa beauté répondre à sa
grandeur.



Donne trêve à tes soins, suis la voix
qui t'appelle
Au plaisir innocent de nos doctes
Combats ;
Et vous qu'anime un mesme Zele,
Son fidelle conseil, accompagnez ses
pas.



Là ne s'agitent point ces disputes
 frivoles ,
 Où la raison trop vive obscurcit le
 discours ,
 Et sur un vain jeu de paroles.
 Se debat & s'égare en mille faux
 détours.



Mais là brille cet art à qui tout est
 possible ,
 Qui ceint une cité d'invincibles
 remparts ,
 Et qui d'un mur inaccessible
 Porte, comme il luy plaist, la mort de
 toutes parts.



On y voit un Enfant , d'une main
 intrepide ,
 Allumer les Canons dont il est en-
 touré ;
 Déjà son adresse homicide
 Menace l'Ennemi d'un trépas assuré



C'est avec ce bel Art que sans estre
nombreuse

Une Troupe resiste à mille efforts
divers ,

Et que la France belliqueuse
Sous le bras de LOVIS fait trembler
l'Univers.



Par ce bel Art , Fleurus desormais
si celebre ,

A vû ses champs couverts d'une
moisson de morts ,

Et du sang des Peuples de l'Ebre
La Menſe épouvantée a vû rougir
ses bords.



Par luy de nos Guerriers l'heroïque
vaillance

↑ A lancé sur les mers cent foudres
irritez ,

Et des Ennemis de la France
Fait voler en éclats les flotâtes Citez



*Quel fracas ! & combien sur l'onde
lumineuse*

*Perissent par le feu de superbes
Vaisseaux !*

*Tout brûle, & la flâme orgueilleuse
S'applaudit de regner sur l'empire
des eaux.*



*Les restes malheureux de ces tristes
naufrages*

*Vont heurter les rochers effrayez &
surpris ,*

*Et la mer avec ses rivages ,
Toute avare qu'elle est , partage le
débris.*



*Les Enfans d'Albion , malgré leur
arrogance ,*

*En ont tremblé d'horreur , & par ces
grands exploits*

Ont vû commencer la vengeance

*De leur noir attentat sur la Pourpre
des Rois*

Il paroist un Livre nouveau, intitulé, *Les Philosophes à l'en-can*. Il contient deux Dialogues, dont l'un est traduit de Lucien. Ce premier Dialogue renferme ce qu'il y a de plus particulier à dire de la doctrine de Pythagore, de Diogene, d'Aristippe, de Democrite, d'Heraclite, de Socrate, d'Epicure, de Chrysippe, d'Aristote, & de Pyrrhon. Il est accompagné de remarques fort utiles pour l'intelligence de beaucoup de choses, & il y en a de mesme sur le second Dialogue, qui est purement du Traducteur. Il a continué la matiere, afin de parler des autres Philosophes celebres dont Lu-

rien n'a rien dit. Ainsi en lisant ce livre avec les Remarques, on apprend la vie de tout ce qu'il y a eu de Philosophes considérables dans l'Antiquité.

Mr l'Abbé de Pezenc a satisfait l'empressement du Public, en permettant au Sr Coignard Libraire, de faire imprimer l'excellent Panegyrique de S. Louis, qu'il prononça le 25. du mois passé, dans la Chapelle du Louvre. Il est en vente depuis quelques jours, & je vous l'envoie. Je suis assuré que vous trouverez dans cet Ouvrage tout ce que l'éloquence la plus fine peut fournir de vif à un esprit délicat, qui possède parfaitement la matière, & qui sait toujours s'en rendre maître. Lisez, Madame. Tout ce que je vous dirois ne serviroit qu'à

retarder le plaisir que vous recevrez de cette lecture.

Les actions merveilleuses du Roy, ont tant de rapport à celles de S. Louis, que le Panegyrique de l'un emporte presque nécessairement le Panegyrique de l'autre. C'est ce qui fit dire le jour de la Feste de ce Saint, au Pere de S. Martin lesuite, Professeur de Rhetorique, lors qu'estant monté en Chaire dans l'Eglise de l'Hopital general de la Ville de Perigueux, il en commença l'éloge. *Ne croyez point que je puisse separer les louanges qu'on leur doit. Vous reconnoissez Louis le Grand, dans ce que ie vous diray de plus merveilleux de la vie de Saint Louis, & vous trouverez les images sensibles des vertus de*

S. Louis dans les actions de Louis le Grand. Ce Pere fit ensuite la division de son discours , en disant que S. Louis avoit fait triompher la Religion dans luy mesme , dans ses Etats , & dans les Royaumes étrangers ; dans luy - mesme , par son application à pratiquer les vertus les plus heroïques du Christianisme ; dans ses Etats par sa sagesse & par sa douceur à ramener à leur devoir ceux de ses Sujets que l'erreur & le vice avoient eu le pouvoir d'en éloigner ; & dans les Royaumes étrangers par son courage & son zele à défendre la Religion contre les Infidèles qui avoient cherché à la détruire Tout cela fut accompagné de preuves aussi sensibles que fortes , & lors

lors qu'il les eut finies : Je n'auray pas de peine , ajouta-t-il , à vous faire entrer dans ma pensée. Penetrez de tout ce que le Roy fait tous les iours de grand pour les interests de la veritable Religion , vous avez déia mis dans vostre esprit à la place du Saint dont ie vous parlois , le pieux Monarque dont ie devois vous parler. La moderation de l'un , sa charité , sa douceur , sa modestie , sa clemence , sa pieté , & son zele , qui se sont presentées à vos yeux en mesme temps que ie vous marquois les vertus de l'autre , vous ont déia fait ingérer de la conformité de leur vie , & vous n'avez pas creu qu'il fust une copie plus fidelle du triomphe que la Religion a remporté sous le regne de S. Louis , que le triomphe qu'elle remporte auionrd'huy sous le regne de Loüis le Grand. En effet ,

Sept. 1690.

F

quelle force n'a pas dû avoir la Religion sur le cœur de ce Monarque pour l'arrêter tant de fois au milieu de ses Victoires ? Rappeliez dans vostre esprit ce que doivent nos Ennemis à sa moderation. Il pouvoit tout attaquer & tout vaincre. Sa presence renversoit les murs des plus fortes Places. Les Provinces entieres prevenoient ses desseins en se soumettant à son Empire, & dans la rapidité de ses Conquestes, invincibles à tout autre, il se surmonta lui-même, & mettant des bornes à sa puissance, que toute l'Europe ensemble ne pouvoit arrêter, il donna la Paix à ses voisins, & par une generosité inouïe, il leur rendit de fortes Places qu'il leur eust esté impossible de reprendre. Le Pere de Saint Martin s'étendit sur les autres marques de cette mesme moderation que le Roy a données en

tant de rencontres. Il parla de sa douceur, de sa clemence, de sa modestie dans les plus grandes prosperitez de son regne, de sa charité, & de sa tendresse pour les Pauvres, qui paroist par ces Hospitaux bastis dans toutes les Villes par ses soins, & fondez la pluspart de ses propres revenus. Il parcourut ses autres vertus, & passât à ce que le Roy a fait dans son Royaume pour détruire l'heresie, & pour reformer les mœurs de ses peuples ; Ce Monarque, dit-il, a toujours esté à la teste de ses Armées, ou à la teste de son Conseil, pour estre l'ame de l'un par la superiorité de son genie, & pour donner le mouvement aux autres par sa prudence & par son courage, mais partout il a eu en veüe la Religion qui a esté la directrice de ses

*Conseils l'ame de ses Loix ,
& le motif, de ses entrepri-
ses. S'il a combattu, ce n'a esté que
pour mettre ses Ennemis hors d'estat
de traverser ses pieux desseins , &
s'il a donné la Paix à l'Europe dans
le temps que sa valeur & sa fortu-
ne sembloient luy promettre de nou-
veaux Royaumes , ce n'a esté que
pour affermir d'avantage le Royau-
me de J. C. dans le sien. N'est-ce
pas à luy que nous sommes redeva-
bles de ces sages Reglemens, qui ont
fait que la guerre , qui estoit la
mere du libertinage est devenuë
l'Ecole de la vertu, & que les blas-
phemes , les larcins , les excès du
jeu & de la débauche y sont punis
fort severement ? Enfin les Eglises
pourvues de Pasteurs si vigilans,
les Barreaux de Juges si integres ,
les Villes si bien policées , les beaux
Arts cultivez, tant d'établissmens
de pieté pour l'un & pour l'autre*

sexe , mais sur tout l'heresie détruite , ses Temples renversez , tant de milliers d'Enfans de l'Eglise égarez ramenez dans le sein de leur mere , ne sont ils pas le plus glorieux triomphe de la Religion , & pouvons nous assez louer la sagesse d'un Monarque qui a sçeu prendre de si justes mesures , pour bannir ainsi l'erreur & le vice , & faire regner la verité dans ses Estats ?

Il vint delà au troisiéme rapport de sa Majesté avec Saint Louïs & pour montrer que le zele du Roy avoit la mesme étendue que celui de ce Saint, puisqu'à son exemple il fait triompher la religion dans les Royaumes Estrangers , il parla d'abord de ce qu'il a fait pour elle hors de ses Estats dès le commencement de son regne , des Ambassades qu'il a envoyées en

Perse & dans l'Orient , des presens qu'il a faits , & des Lettres qu'il a écrites à tant de Rois & de Princes infidèles , pour les engager à souffrir dans leur Pays les Predicateurs de l'Evangile , des ordres qu'il donne continuellement à son Ambassadeur , à la Porte , de se servir de toute son autorité dans cette Cour afin d'obtenir en faveur des Fidèles de la Palestine tous les Privileges dont ils ont besoin pour conserver & avancer la Religion Chrestienne. Après beaucoup d'autres choses , à quoy m'arrestay-je , continua-t-il ; Ce qui se passe depuis deux ans sous les yeux de tout le monde , ne nous fait il pas voir Louis le Grand tel qu'il est ? A-t-il jamais paru à nos Ennemis si puissant qu'il le pa-

roist dans cette guerre qu'il soutient contre les efforts de toute l'Europe ? Nous a-t-il jamais paru si Chrestien , si attaché aux interests de l'Eglise , & si zelé de- fenseur de la Religion ; Il a combattu autrefois pour l'Estat , & pour luy mesme , si vous voulez , lors que dans la rapidité de ses Victoi- res , les plus fortes Places ont cédé à sa valeur , & que mille & mille Ennemis vaincus ont porté la ter- reur de son nom jusqu'aux extremi- tez de la terre. Icy la guerre est toute sainte c'est pour le Ciel qu'il combat , & il n'a point d'Ennemis qui ne soient les Ennemis de la Reli- gion. Les uns se sont depuis long- temps declarez contre elle ou- vertement. Les autres se sont li- guez avec les premiers , & tous ont juré sa perte , quoy que par des veues differentes qui ne ser-

vent qu'à les rendre plus coupables. Combien de fois avons nous dit qu'il estoit luy seul l'appuy de la Religion , & que sans luy elle alloit presque s'éteindre par les derniers efforts que vient de faire l'Enfer , pour se vanger des pertes que la pieté du Roy luy a fait souffrir ! Jusqu'où n'avez vous pas porté vostre fureur, Anglois rebelles, poussez par ce Prince ambitieux que vous avez mis sur le Trône de vostre Roy legitime ? A quels excès ne vous seriez-vous pas abandonnez , si Louis le Grand n'eust servy d'asile & de défense à cet auguste Fugitif ? Tu te préparois déjà des triomphes ; audacieuse Heresie , qui as causé tant de malheurs à l'Europe ? Tu ne te promettois pas moins que de rentrer armée dans la France , & de s'y rétablir par les voyes cruelles qui t'ont fait faire autrefois de si grâds

ravages. C'est ce que tu attendois de ces fausses Propheties qui animoient tes indignes Sectateurs, ou plutôt, c'est ce que sembloient te devoir faire esperer tant de Princes Chrestiens liguez ensemble pour tes interêts, & qui ont abandonné lâchement un Roy persecuté pour la iustice, après avoir trahy leur conscience & leur foy pour se joindre à l'Usurpateur de ses Etats. Mais tremble malgré tes puissantes Liges LOUIS seul qui entreprend la défense d'un Roy détrôné pour sa Religion, portera sur toy le coup qui doit achever ta perte, & plus tu as cru avoir de forces pour détruire la vraie Religion, plus la vraie Religion en trouvera dans l'appuy de ce grand Prince, pour triompher des inutiles efforts que tant d'Alliez osent faire en ta faveur. Il finit avec une satisfaction entiere de son

F 5

Auditoire , par des vœux pour la conservation de la Personne sacrée de Sa Majesté , & pour l'heureux succès de ses armes.

La Ville & la Cour de Montpellier ayant fait chanter le *Te Deum* pour les Victoires du Roy , la veille du jour où l'on celebre la Feste de Saint Ignace , le lendemain Mr l'Abbé Plomet qui prononça le Panegyrique de ce Saint, dās l'Eglise des Peres Iesuites , le finit par ces paroles. *Estes-vous satisfaits , Chrestiens , de mon ministere, & me reste-t-il quelque chose à dire pour finir ce discours ? Ah , Seigneur , vostre Peuple , la joye sur le visage & la reconnoissance dans le cœur , m'oblige encore de publier icy avec le Prophete vos infinies misericordes , pour avoir mis les Nations à nos pieds, & soumis les Peuples à nostre*

*puissance : Rex magnus subjecit
 populos nobis , & gentes sub
 pedibus nostris. Que Jerusalem
 donc se réjouisse ! que les Filles de
 Sion inventent mille chants nou-
 veaux : Omnes gentes plaudite
 manibus , jubilate Deo in voce
 exultationis. L'Hydre conjurée
 contre nous vient de recevoir le coup
 fatal de sa mort , par le bras égale-
 ment victorieux & redoutable de
 Louis le Grand , nostre invincible
 Monarque. La formidable Statue
 de Nabuchodonosor vient d'être
 renversée ; les murs de Jerico sont
 abattus. Datan & Abyron , cette
 troupe orgueilleuse de Factieux , cet-
 te Ligue infernale vient d'être dis-
 sipée. Les ingrats Gabaonites
 sont défaits ; les Ammonites sont en
 fuite ; les Moabites sont détruits ;
 les Philistins sont en déroute.. Goliath
 est terrassé. Amalec est vaincu , &*

par un comble de bonheur l'Armée
entière de Pharaon vient d'estre sub-
mergée. Quelle gloire pour Louis :
quel triomphe pour l'Eglise : quel
sujet de honte & de confusion pour
tous nos Ennemis ! Graces éternelles
vous soient donc rendues , ô mon
Dieu , pour de si grandes victoires
pour tant de bienfaits reçeus ! Com-
battez toujours pour ce Monarque
dont le regne est si utile à l'Eglise, si
glorieux à la Religion , si avanta-
geux à la France. Mais, Seigneur,
en benissant les Armes du Pere ,
n'oubliez pas celles du Fils. Faites
que l'un & l'autre travaillans de
concert pour soutenir vostre gloire sur
la terre , ils puissent un jour comme
Saint Ignace , en recevoir la récom-
pense dans le Ciel. Cesont, Seigneur
les vœux de tout ce Peuple , qui de-
mande vostre benediction.

On a représenté cette année, selon la coutume, sur le Theatre du College Royal & Archiepiscopal de Bourbon des Peres Iesuites de Roüen, une Tragedie pour la distribution des Prix fôdez par Mrs du Parlement de Normandie. Le sujet estoit Idomenée, Roy de Crete, qui à son retour du Siege de Troye, fut battu d'une si forte tempeste, que pour appaiser la colere des Dieux qu'il croyoit avoir irritez, il promit de leur immoler la premiere chose vivante qui s'offriroit à ses yeux sur le rivage de Crete. Il y vit d'abord son Fils unique, appelé Idée, & lors qu'il voulut le sacrifier, la Reine sa Femme s'y opposa. Elle s'estoit engagée à le marier avec Electre, Fille d'Agamemnon, qui s'étoit

retirée en l'Isle de Crete après la mort de son Pere. Les Sujets d'Idomenée ne pouvant souffrir la mort de ce jeune Prince, entreprirent de le faire regner en chassant ce Roy, mais il se déroba secretement tandis qu'on preparoit toutes choses dans le Temple pour son mariage, & afin de détourner la vangeance des Dieux de dessus la teste de son Pere, il s'immola luy-mesme, & se rendit la Victime & le Sacrificateur, sans que son dessein eût été connu ny de la Reine sa Mere, ny de la Princesse Electre. Cette Tragedie estoit du Pere d'Epineul, Regent de Rethorique, & fut représentée avec beaucoup de magnificence, par les meilleurs Acteurs d'entre la jeunesse de ce Col-

lege. Chaque Acte estoit suivy de Balets differents, où les Passions parurent sous les simboles de la crainte, du desespoir, de la tristesse, de l'esperance & de la joye. Ils furent dansez par les plus habiles Danseurs de l'Opera étably à Rouën depuis peu d'années, & par les Maistres de danse de la Ville. Ce grand Spectacle finit par la distribution des Prix, où les Enfans des personnes les plus qualifiées eurent bonne part. Le Fils de Mr de Brinon, Conseiller au Parlement, en remporta cinq en Rhetorique. Le Fils de Mr de Machonville, President en la Chambre des Comptes, en remporta deux. Le Fils de Mr d'Orgerville, President au Mortier,

en eut un , & le Fils de Mr de S. Gervais Conseiller , un autre ; chacun en sa Classe.

Je vous envoie le revers d'une Medaille de la vie du Roy , où vous trouverez la prise de Bude. On voit au dessus un Soleil avec ces paroles , *Me stante triumphant* , c'est à dire , que lors que le Roy n'a point les armes à la main , les Allemans triomphent des Turcs. Rien n'est plus constant , & le contraire se voit dans la perte qu'ils ont faite , le premier jour de cette année , & dans celle qu'ils viennent de faire en Transilvanie. Cependant ils n'ont pû jouir de leur bonheur , & ils ont mieux aimé se liguer contre la France , & forcer Sa Majesté à reprendre

les armes après les avoir quittées en faveur de la Chrestienté , que de voir augmenter les Conquestes qu'ils avoient commencé à faire sur les Ennemis de la Foy. Ils ont assuré par là de nouveaux triomphes à ce grand Monarque, & l'on peut dire avec beaucoup de raison à son avantage, ce que Mr de Condamine , Receveur des Finances à Nevers, a heureusement exprimé dans ce Sonnet.

AU ROY.

*Que de gloire à la fois éclate
sur ta teste !*

*Que d'Ennemis vaincus cedent à
ton pouvoir !*

L'Allemagne à l'aspect de tes Drapeaux s'arreste ,

*Et le Belge dompté n'ose se faire
voir.*



*A marcher contre toy le Savoyard
s'appreste ;
Il s'allie aux Lombards , flaté d'un
vain espoir ;
Mais bien-tost ses Sujets devien-
nent ta conquête ,
Et soumis à tes loix te marquent
leur devoir.*



*Ayant vû le Batave & l'Anglois
disparoistre ,
L'Océan effrayé te reconnoist pour
Maistre ;
Grand Roy , que reste-t-il après de
tels exploits ?*



*Tout cede à ta valeur sur la terre &
sur l'onde ,
Ton nom est révéré des Peuples &
des Rois ;*

*Pour le rendre plus grand est-il en-
core un Monde ?*

Le Roy n'est pas moins grand par ses manieres genereuses, que par la force de ses armes. Je ne loue jamais ce Prince, que je ne rapporte un fait qui convienne à la louange. Ainsi je vous diray que le procédé de Monsieur le Duc de Savoye n'a point empêché que Sa Majesté n'ait envoyé des ordres dans toutes les Provinces & dans toutes les Villes où les Ambassadeurs de Savoye devoient passer, afin de leur faire rendre les honneurs accoutumez. Cela est cause qu'ils y ont receu des complimens accompagnés des présens de chaque Ville. Ces sortes de

harangues n'étoient pas aisées à faire, & il falloit avoir de l'esprit pour s'en tirer. C'est ce qu'a fait avec éclat Mr de la Porte, Lieutenant en l'Election de Mâcon. Le compliment qu'il fit à Mr le Marquis Dogliani eut tant d'applaudissement, que malgré sa modestie il fut obligé d'en donner une copie. Elle est tombée entre mes mains, & je vous l'envoie. Il faut pour en bien juger, examiner la situation des affaires.

M O N S E I G N E U R.

Les Officiers en l'Election de Mascon, en venant icy suivant les ordres de Sa Majesté, assurent Votre Excellence de leur tres humble respect pour sa personne, trouvent en mesme temps un moyen fort

*agréable pour concilier leur devoir avec leur inclination. Il leur suffisoit d'avoir appris par la voix publique ce qui s'est passé dans le cours de vostre importante Ambassade. Ils sont persuadez qu'il ne falloit pas un Genie d'un ordre inferieur au vostre pour meriter l'estime & l'agrément du plus grand Roy de la Terre, dans des negociations si pleines de difficultez & des conjonctures facheuses, qui auroient pû non seulement effrayer, mais encore rebu-
ter & décourager les plus accoutuméz à traiter avec les Souverains, du repos & de la fortune de leurs Etats. Cependant, Monseigneur, nous avons veu avec autant de joye que d'étonnement, que la grandeur du peril, & la difficulté de l'entreprise n'ont servy qu'à redoubler vostre vigilance & vostre activité. Nous sçavons que cette sagesse con-*

Sommée qui preside à toute vostre conduite, a trouvé heureusement le secret de ne manquer en rien, ny au respect & à la haute estime que vous avez toujours fait paroistre pour la personne sacrée de Sa Majesté, ny au zele & à la fidelité qu'attendoit de vous le Prince qui venoit de déposer avec tant de confiance entre vos mains les interets les plus précieux & les secrets les plus importants, soit pour sa propre gloire, soit pour la felicité de ses Sujets. Ils ont lieu d'esperer que ce Genie qui a suspendu pendant plusieurs mois le bras foudroyant d'un Heros justement irrité, trouvera encore les moyens de le desarmer, & que vos sages conseils redonneront aux Peuples soumis à la domination de S. A. R. le calme & la tranquillité dont ils avoient heureusement jouy, tandis que le Demon de la

*discorde n'avoit pû troubler le con-
 cert & l'union que des alliances si
 angustes, si saintes, & si souvent
 renouvelées devoient rendre éter-
 nelles & indissolubles. En atten-
 dant, Monseigneur, un événement
 conforme à des pronostics si heureux,
 dont nous verrons l'accomplissement
 avec d'autant plus de joye, que nôtre
 climat est plus voisin du vôtre ;
 trouvez bon que nous vous assurons
 que ce sont là nos sentimens les plus
 sinceres, que cette Province ayant
 recenty plusieurs fois des éloges &
 des approbations de Sa Majesté sur
 vôtre sage conduite, nous ne sommes
 que des Echos fidelles de sa voix
 sacrée, & que dans tout ce grand
 Royaume qui a l'honneur de vivre
 sous son Empire, vôtre Excellence
 ne trouvera personne qui ait pour
 elle une plus parfaite veneration
 que, &c.*

Il y avoit deux Ambassadeurs de Savoye en France , & Mr le President de Provane venoit relever Mr. Dogliani , lors que les affaires se sont brouillées. Le Roy leur a donné à chacun un Gentilhomme ordinaire de sa Maison pour les accompagner, & huit Mousquetaires aussi à chacun , commandez par un Brigadier , pour les conduire. Mr de S. Olon est auprès de Mr le Marquis Dogliani , & Mr du Libois est auprès de Mr de Provane.

Il n'y a rien dont les Femmes ne soient capables quand elles sont possédées de l'ardeur de se vanger , & vous tomberez d'accord de ce que je dis quand vous sçaurez l'avanture dont je vais vous faire part. Une jeune Demoiselle,

selle , dont la fortune estoit mediocre , faisoit valoir à son avantage les agrémens qu'elle avoit dans son esprit & dans sa personne. L'envie de plaire ne laissoit languir aucun de ses charmes , & ce qu'ils avoient de vif estoit soutenu de manieres engageantes , qui prévenoient favorablement pour elle les moins indulgens sur le merite. Sa Mere qui luy souhaitoit un party avantageux , n'estoit pas fâchée qu'elle vist du monde. Elle esperoit que parmy la foule il se trouveroit quelque étourdy qui donneroit dans le mariage ; & cela seroit sans doute arrivé si pour son maheur une Dame de Province , veuve depuis dix-huit mois , ne fust pas venue

Sept. 1690.

G

demeurer dans son quartier. C'estoit une de ces Femmes que des traits mignons & délicats font long-temps paroître jeunes, & qui se dérobent des années sans peine, si on ne les suit de près. Elle estoit brillante dans tout ce qu'elle faisoit ou disoit, & un enjouement d'humeur & d'esprit qui animoit sa beauté la faisoit aimer aussi tost qu'on l'avoit vëuë. Le voisinage luy ayant fait connoître la Demoiselle, forma entre elles une liaison qui les rendoit presque inseparables. La belle estoit charmée d'avoir une Amie, dont l'attachement ne luy pouvoit qu'estre avantageux, mais elle ne songeoit pas que la Dame estant coquette, elle se donnoit une Rivale, qui

devoit enlever la pluspart de
 ses Amans. En effet, la Dame
 ayant trouvé chez cette jeune
 personne des gens bienfaits, &
 qui avoient de l'esprit, elle se fit
 un plaisir de leur faire voir que
 tout son mérite ne consistoit
 pas dans sa beauté. Elle leur di-
 soit mille choses agréables, &
 eut pour eux je ne sçay quoy
 de si prévenant, que l'honneste-
 té les engagea insensiblement
 à la voir chez elle ; mais si d'a-
 bord leur dessein ne fut que de
 luy rendre quelques visites de
 civilité, l'accueil qu'ils receu-
 rent leur fut une amorce pour
 redoubler leurs empressements.
 Ses complaisances estoient em-
 ployées si à propos, qu'il sem-
 bloit qu'elles partissent du cœur
 plutost que de l'habitude qu'el-
 le s'estoit faite d'en avoir pour

tout le monde. Joignez à cela un charme au dessus de tout. Elle n'avoit point d'enfans, & jouïssoit de quinze à vingt mille livres de rente. Ainsi chacun se croyant favorisé, s'abandonnoit à des esperances, & les affiduitez où les engageoit leur nouvelle passion, affoiblissant leurs soins pour la Belle, la mirent dans un chagrin qu'elle ne put déguiser. Elle fit force plaintes à la Dame, qui luy ayant protesté qu'elle n'avoit aucune pensée de luy oster ses Amans, & que son dessein étoit de vivre toujours indépendante, la conjura d'estre à tous momens chez elle, afin qu'étant témoin de tout ce qu'elle feroit, elle pût connoître qu'elle ne cherchoit qu'à se divertir par d'agréables con-

versations , sans que son cœur prist la moindre part aux choses qui luy étoient dites. Elle luy parloit selon ses vrais sentimens. Le bien qu'elle avoit estant fort considerable , elle dédaignoit toute autre fortune, & les plus grands avantages ne l'auroient pas obligée à renoncer à l'heureux état de Veuve ; mais quoy qu'elle fust fort résolüe à ne se donner jamais un maistre , elle estoit bien aise de voir qu'on luy fist la Cour , & d'entendre dire qu'elle estoit aimable. Cependant pour satisfaire la Belle qui continuoit ses plaintes , elle se fit une loy d'aller tous les jours chez elle , afin de luy ramener tous ses Amans. Cette conduite leur fit reprendre leurs premieres assiduez ; mais la Belle

n'y trouva pas mieux son compte. Elle s'apperceut bien-tost que s'estoit la Dame qui les attiroit, & le dépit qu'elle en eut la rendant souvent de méchante humeur, luy fit prendre un esprit aigre qui leur causa de frequentes brouilleries. Leur amitié en fut altérée; & quoy que la Dame conservast toujours pour cette aimable personne les dehors les plus honnestes, la Belle n'eut pas tant de moderation. Elle commença à diminuer autant qu'elle put le merite de la Veuve; & s'appliquant à examiner tous ses defauts, elle s'attacha surtout à ce qui est l'endroit sensible des Femmes. Elle insinua qu'il estoit aisé de voir que l'art reparoit ce que son âge déjà avancé luy avoit fait perdre, &



le hazard luy ayant donné la connoissance d'un Gentilhomme de la même Ville dont étoit la Dame , sur ce qu'il luy dit qu'il falloit qu'il y eût du moins vingt ans qu'elle eust esté mariée , elle fit si bien qu'elle l'engea à faire venir un extrait de son Baptême. Elle ne l'eut pas si tost entre les mains, qu'elle en fit courir sous main diverses copies , par lesquelles il étoit justifié que la Veuve qui ne se donnoit que vingt cinq ans, en avoit près de quarante. Rien ne luy pouvoit causer un plus sensible chagrin. Aussi fut-elle picquée vivement de cet outrage ; mais comme elle avoit beaucoup d'esprit , elle n'en fit rien paroître , & tournant la chose en plaisanterie , afin de tâcher

de faire croire que la calomnie estoit trop visible pour se mettre en peine de la repousser, elle chercha seulement qui luy avoit fait une si sanglante piece. Il ne luy fallut pas une fort longue application, pour découvrir ce qu'elle avoit envie de sçavoir. Quelques uns de ses Amans', que rebuta le peu d'apparence qu'ils virent à réüssir auprès d'elle, ayant commencé à dire, pour justifier leur desertion, qu'ils avoient trouvé sur son visage quelque chose de flétry, qu'ils n'y avoient pas remarqué d'abord, la Belle s'applaudit de son triomphe, & quelques mots qui luy échaperent, & qu'on rapporta en même temps à la Dame, luy firent connoistre avec certitude d'où estoit party

le coup qui l'avoit frappée si rudement. Elle feignit néanmoins de l'ignorer, & fort résolue d'en tirer vengeance par toutes sortes de voyes, elle en attendit l'occasion, sans rien changer dans ses manieres d'agir. La Belle ne laissa pas de s'appercevoir qu'elle faisoit son plaisir plus que jamais de luy oster toujours quelque Amant, & jugeant bien qu'il luy seroit malaisé de jouir de ses conquestes tant qu'elle auroit pour voisine une Amie si redoutable, elle changea de quartier, afin que l'éloignement rompist leur commerce. Il fit l'effet qu'elle en avoit esperé, mais quoy que la Dame la vist rarement, elle n'en nourrit pas moins la haine secreete qu'elle avoit conceuë pour elle, & qui

G 5

redoubloit de jour en jour dans son cœur le desir de se vanger de ce qu'elle avoit découvert son âge. Six mois se passerent sans qu'elle en pust trouver les moyens ; mais enfin après ce temps , quelqu'un luy vint dire qu'un Cavalier fort bien fait ; & qui avoit beaucoup plus de bien qu'elle n'en pouvoit pretendre, s'étoit attaché , à luy rendre quelques soins , & qu'elle avoit si bien ménagé l'amour qu'elle luy avoit fait prendre , que le mariage devoit se faire dans fort peu de jours. La Dame se mit aussitost en teste de n'épargner rien pour l'empêcher , & sans perdre temps , elle rendit une visite à la Beille, & comme pour lui faire cōpliment sur son heureuse fortune, mais en effet pour

ſçavoir l'eſtat où eſtoient les
choſes , afin de reſoudre enſui-
te ce qu'elle croiroit le plus à
propos de faire. L'assurance
qu'elle luy donna de la part
qu'elle venoit prendre à ſon
bonheur, parut eſtre accompa-
gnée de tant de ſincerité , &
elle employa pour la convain-
cre des manieres ſi flatuſes,
qu'elle fit tomber la Belle dans
tous les panneaux qu'elle luy
tendit. Elle apprit d'elle qu'elle
n'avoit engagé le Cavalier qu'
en luy marquant tout l'amour
dont elle eſtoit véritablement
touchée; qu'il avoit eu d'abord
quelque peine à ſe contenter
du peu de bien qu'elle avoit,
mais qu'il avoit enſin paſſé par
deſſus , & que l'affaire ſeroit
déjà terminée ſi ſa Mere n'a-
voit pas formé quelque con-

testation sur les avantages qu'il luy devoit faire. Ce fut en dire assez à la Dame pour luy faire voir que le Cavalier seroit sensible à des raisons d'intérêt. Elle sortit avant qu'il fust arrivé, & le vit descendre de Carrosse dans le mesme temps qu'elle montoit dans le sien. Sa bonne mine, & le portrait qu'on luy avoit fait de son mérite, la confirmerent dans la résolution de se sacrifier plutôt elle mesme, que de ne se pas vanger de l'outrage que luy avoit fait la Belle en luy rendant toutes ses années. Elle alla trouver une de ses intimes Amies qui pouvoit beaucoup sur l'esprit du Cavalier, & après l'avoir priée d'user des plus fortes remontrances pour le détourner d'un mariage qui rui-

noit sa fortune , elle l'autorisa à luy déclarer , en cas qu'il fal-
lust en venir là , que si une belle
personne , & cent mille francs-
qu'on luy donneroit , le pou-
voient accommoder , on le con-
duiroit en lieu où il auroit tout
sujet d'estre content. La Veuve
avoit de l'aversion pour un se-
cond mariage , mais elle aimoit
mieux s'y assujettir que d'en-
durer que la Belle fust heureuse
Le Cavalier ne fut ébranlé que
par l'intérêt. Il avoit peine à
quitter une personne qui l'ai-
moit sincèrement , & à qui il
avoit fait les plus forts sermens
de n'estre jamais qu'à elle , mais
il luy fut impossible de tenir
contre les cent mille francs.
Ainsi il se laissa mener chez la
Veuve dont il connoissoit & le
bien & la personne. Il trouvoit

tant d'avantages dans l'offre qu'on luy faisoit , qu'il avoit peine à concevoir son bonheur. La Dame de son costé ne se sentoit point de joye , lors qu'elle songeoit au desespoir où elle alloit plonger sa Rivale. On fit dresser le Contrat , & le mariage s'estant fait deux jours après , sans que personne en eust pu rien découvrir , le premier soin de la Dame fut d'en informer la Belle , par un Billet qui l'embarassa. Il contenoit seulement qu'elle se croyoit obligée de luy apprendre qu'une Femme de quarante ans qui seroit riche, l'emporteroit toujours aisément sur une Fille de 18. qui seroit sans bien. Quoy que la Belle ne pust pas bien comprendre ce que vouloit dire le Billet, elle ne laissa pas de

trembler. Ses allarmes furent d'autant plus cruelles, que le Cavalier sur un pretexte d'affaire pressée, n'avoit pu trouver depuis deux jours le temps de la voir. Iugez de son déplaisir lors qu'elle eut receu l'avis de sa perfidie. Elle eut tout le loisir de se repentir de ce que la jalousie luy avoit fait faire, & connut à ses dépens combien les Femmes sont vindicatives, puis qu'elle fut convaincuë par les avantages que la Dame avoit faits au Cavalier, & par la prompte resolution qu'elle avoit prise de changer d'estat, qu'elle ne s'étoit portée à ce mariage que par le plaisir de rompre le sien.

Comme vous m'avez toujours témoigné beaucoup d'estime pour tout ce qui vient

du ſçavant M. de Comiers ,
que bien des gens appellent le
Didime de noſtre Siecle, voicy
un article de cet illuſtre Aveu-
gle , concernant l'hiſtoire des
Vaudois ou Barbets , dont je
vous ay parlé dans une de mes
Lettres precedentes , qui con-
vient aſſez aux affaires , de ce
temps , & le le laiſſe dans les
termes qu'il a eſté écrit par
l'Auteur. Après la mort du Pa-
pe Adrien I V. arrivée le pre-
mier jour de Septembre 1159.
Roland de Siene fut élu Pape
ſous le nom d'Alexandre III.
par vingt- & un Cardinaux.
Trois autres Cardinaux élu-
rent Octavien , Romain , qui
prit le nom de victor I V. Cet
Antipape fut appuyé par l'Em-
pereur Frideric, & reconnu par
tout l'Allemagne. Les Factieux.

luy donnerent pour successeur en 1165. Guy de Cremone, qui prit le nom de Pascal III. & qui couronna deux ans après Frideric & l'Imperatrice Beatrix sa Femme, dans l'Eglise de Saint Pierre de Rome. Il mourut en 1170. & ceux de sa Faction élurent Jean, Eveque de Frescati, sous le nom de Calixte III. Cependant Alexandre III. ne se trouvant point en seureté en Italie, où l'Empereur se rendoit Maître des Places, n'eut dans son affliction d'autre retraite que celle qu'avoient eue ses Predecesseurs en France. Il se refugia auprès de Louis le Jeune d'où il fut rappelé par les Romains. Alors Calixte se vint jetter à ses pieds, & le Schisme estant finy après une cruelle guerre qui avoit duré

dix huit ans , le Pape Alexandre , qui estoit dans la vingtième année de son Pontificat , fit ouvrir le 5 jour de Mars del'année 1179. le Concile , tenu dans Rome dans la Basilique de Constantin , dite de Latran. Ce Concile , qui est le troisième de ce nom , fut composé de trois cens Prelats , tant d'Europe que d'Asie. Les principaux motifs qu'eut ce Pape de faire tenir ce Concile , furent premierement pour regler l'élection du Souverain Pontife , ordonnant pour cet effet qu'il ne pourroit estre élu à l'avenir que par les deux tiers des voix des Cardinaux du Conclave. Le second motif fut contre les heresies des Vaudois ou Albigeois , qui faisoient grand bruit dés

l'année 1170. Ce Concile dans son dernier Canon , qui est le 27. prononça anatheme contre ces Heretiques , & contre ceux qui les souffroient, les recevoient ou les protegeoient ; d'où il est facile de conclure ; que Louis le Grand, Fils aîné de l'Eglise , qui n'a rien épargné pour l'extirpation de ces mêmes Heretiques , a le Dieu des Armées dans ses interests , & que le Bras du Tout puissant combat pour luy. C'est pourquoy on ne doit pas estre surpris que Dieu soustenant ses Armes , il remporte sur mer & sur terre de continuelles victoires sur un monde d'ennemis. Il est aussi d'une consequence necessaire , que Mr le Duc de Savoye , qui protege ces Barbets , & leur fournit

des munitions de guerre & de bouche, ne peut estre que malheureux, ayant encouru l'anatheme foudroyé par ce troisiéme Concile de Latran, dont voicy les termes. *Quia in Gasconia, Albegesis & partibus Tolosanis & aliis locis, ita hereticorum, quos alij Catharos, alij Patricos, alij Publicanos, alij aliis nominibus vocant, invaluit damnata perversitas, &c. Eos & defensores eorum & receptores anathemati decernimus subjacere; & sub anathemate prohibemus ne quis eos in domibus, vel in terra sua tenere, vel fovere vel negotiationem cum eis exercere presumat.... Cunctis autem fidelibus in remissionem peccatorum injungimus ut se viriliter illis opponant & contra eos armis populum Christianum tueantur, con-*

fiſcenturque eorum bona , & liberum ſit principibus huiusmodi homines ſubjicere ſervituti. Nous voyons depuis deux mois l'effet de cet anatheme, puis que la protection que Monsieur le Duc de Savoye a bien voulu donner aux Vaudois , luy a attiré toute ſorte de malheurs.

Meffire François Camus de la Magdeleine, Chancelier Theologal de l'Eglise de Saint Gatien de Tours , prieur de Sainte Melenne de Chinon , & de Saint Clement lez Craon, & Docteur de la Maison & Société de Sorbonne , mourut ſur la fin du mois paſſé, Il a paru ſur les Bancs avec diſtinction , eſtant un des premiers qui ait ſoutenu contre les opinions de lanſenius , & a remply fort longtems les

meilleures Chaires de Paris. Il estoit depuis un assez grand nombre d'années , Grand-Vicaire de l'Archevêché de Tours , où il avoit acquis l'approbation de tout le monde. Mr l'Achevêque de Paris l'honoroit d'une estime particuliere , & il avoit lié une amitié fort étroite avec Mr l'Abbé de la Trappe. Il estoit Frere de Mrs Camus dont je vous ay parlé plusieurs fois ; sçavoir , de Mr Camus Destouches , Contrôleur General d'Artillerie , mort en 1679. de Mr Camus du Clos aussi Contrôleur General d'Artillerie , mort en 1681. de Mr Camus de Beaulieu , qui jouït presentement de ce même employ , & de Mr Camus du Morton , Gouverneur de Belfort.

Le 5. de ce mois , Messire Louis de la Baume de la Suze. Evêque de Viviers , mourut dans son Diocèse , après avoir reçu les Sacremens avec une tres-grande resignation aux ordres de Dieu. Il passoit pour le plus ancien Evêque de la Chrestienté , ayant esté nommé en 1613. par le Roy Louis X I I I. Il obtint ses Bulles en 1615. & fut donné pour Coadjuteur en 1618. à Jean de l'Hostel , Evêque de Viviers , & sacré le 14. May Evêque de Pompeiopolis. Il luy succeda dans cet Evêché en 1621. & il a toujours gouverné ce Diocèse depuis ce temps là avec beaucoup de sagesse. Viviers est une Ville de France près du Rhône , Capitale de la petite Province du Vivarets.

Quoy qu'elle soit tres ancienne , elle n'a pas toujours esté Ville Episcopale. C'estoit autrefois Abs , où l'on voit encore de superbes restes d'antiquité. Cette Ville ayant esté ruinée par Crocus , Roy des Allemans , vers l'an 430. le Siege fut transferé à Viviers, dont l'Evesque prend le titre de Comte de Viviers , & de Prince de Donserre & de Chasteauneuf. La Maison de la Baume de la Suze, dont estoit ce vieux Prelat, est une des plus nobles & des plus anciennes du Dauphiné. Au commencement du dernier siecle , Pierre de la Baume s'acquit beaucoup de reputation , & eût pour Fils Rostaing , Evesque d'Orange mort en 1555. Guillaume de la Baume , fort considéré par son

son credit , fut Perc de François, Chevalier des Ordres du Roy , & Lieutenant General en Provence, qui en 1587. enleva Montelimar aux Pretendus Reformez. Ceux-cy le reprirent peu de temps apres. Le Comte de la Suze fut tué dans cette attaque ; & Rostaing de la Baume . son Fils , y demeura prisonnier. Il l'avoit eu de Françoise de Levy , Fille de Gilbert, Comte de Vantadour Rostaing de la Baume épousa Magdelaine Desprez . Montpezat , Fille d'Emanuel Philibert , Marquis de Villars, & d'Henriette de Savoye , & il eut Honoré de la Beaume , tué au service de nos Rois. Il épousa en secondes Noces Catherine de Bressieu Meüillon , Fille de François, Sr de Bressieu , &

Sept. 1690.

H

de ce Mariage sortirent entre-
autres Enfans , Anne de la
Baume, Comte de Rochefort,
& Louïs - François , Evêque
de Viviers, dont je vous ap-
prends la mort. Anne de la Bau-
me épousa Catherine de la
Croix Chevrieres, & il en a eu
François, Comte de la Suze,
Anne - Tristan , Evêque de
Tarbes, Gaspard-Isaachim, &
une Fille qui s'est faite Reli-
gieuse.

Dame Claude Nompar de
Caumont de la Force, mourut
aussi le 12. de ce mois au Cha-
teau de Briquemault lez Cha-
stillon sur Loin. Elle étoit Fille
de M. le Marquis de Castelmor-
ron. Petite Fille de Jacques
Nompar de Caumont, Duc de
la Force, Pair & Maréchal de
France, mort en 1652. & Nièce

d'Armand Nompar de Caumont Duc de la Force, qui fut fait Maréchal de France après la mort de Jacques Nompar de Caumont son Pere. Elle avoit esté élevée dans la Religion de Calvin avec beaucoup d'application, & fut instruite des veritez Catholiques par les soins du Pere Faulques, Chanoine Regulier de Sainte Genevieve de Paris, & Prieur de Briquemault. Il eut avec elle plusieurs conferences sur ce sujet, & enfin M. l'Evesque de Poitiers nommé à l'Archêvesché de Sens, acheva de l'éclaircir sur ce qui pouvoit luy rester de doutes, & elle fit l'abjuration de ses erreurs en 1685. entre les mains de M. l'Eveque de Toulon, ainsi que Messire Marc Auguste de Briquemault, de

l'ancienne Maison des Briquemault , si considerable dans le dernier Siecle , qu'elle avoit épousé quelques années avant sa conversion. Depuis ce temps là , on l'a veüe fidèlement attachée aux devoirs de la Religion Catholique , dont elle a pratiqué jusqu'à la mort tous les exercices avec beaucoup de zele & d'exactitude. La maladie dont elle est morte a esté de peu de jours ; mais on peut dire que tous les momens en ont esté precieux. Si-tost qu'elle en eut senty la premiere attaque , elle fit appeller Mr le Prieur de Briquemault , en qui elle avoit une entiere confiance , & alors qu'il luy eut appris qu'elle devoit se preparer à mourir , elle s'y disposa en femme Chrétienne. Elle

renonça dès ce moment à tous les objets qui la pouvoient attacher, & donnant toutes ses pensées à l'affaire de son salut, elle reçut les Sacremens de l'Eglise, avec une piété qui, édifia tous les assistans. Sa mort qui est regrettée de toute la Province, laisse aux nouveaux convertis un grand exemple de Religion.

Il me reste à vous parler d'une mort, arrivée le 2. de ce mois, & qui fait grand bruit dans toute l'Europe: C'est celle de Philippes Guillaume, Electeur Palatin & Duc de Neubourg. Il a eu fort grande part à la guerre qui est aujourd'huy si allumée, puis qu'ayant succédé en 1685. comme plus prochain heritier, à l'Electorat vacant par la mort de Charles

Electeur Palatin , Frere de Madame , qui n'a point laissé d'Enfans , il n'a point voulu payer à cette Princesse ce qui luy appartenoit pour des droits incontestables. Ce refus injuste ayant obligé le Roy d'envoyer des Troupes dans le Palatinat après beaucoup de remises cet Electeur resolut de s'en vanger & pour en venir à bout , il tourna si bien l'esprit de l'Empereur dont il estoit Beau-pere, qu'il le fit entrer dans la ligue pour soutenir le Prince d'Orange aux d'épens de la Religion Catholique en Angleterre. Ainsi il ne se mit pas en peine des malheurs qu'il attiroit sur toute l'Europe , pourveu que ses interets fussent à couvert, & qu'il s'exemptast de satisfaire Madame. C'estoit un

esprit fort dangereux , & que tout le monde connoissoit pour tel. Il s'étoit fait Chef du Conseil de l'Empereur ; & après avoir allumé la guerre , il l'a maintenue par les grandes alliances qu'il a faites. Il nâquit en 1615. & épousa en premières noces Anne Catherine Constance , Fille de Sigismond III. Roy de Pologne , morte le 7. Octobre 1651. Comme il n'en eut point d'Enfans , il prit une seconde alliance en 1653. avec Elisabeth Amelie de Hesse Darmstadt, Fille du Landgrave George , & de Sophie Eleonor de Saxe. Elle se fit Catholique peu après son mariage , & l'a rendu Pere de dix sept Enfans, huit Garçons & neuf Filles, Jean Guillaume Joseph Ignace, Prince de Neubourg , & pre-

sentement Electeur Palatin ;
 épousa en 1678. Marie Anne
 Joseph d'Autriche , Fille de
 l'Empereur Ferdinand III. &
 d'Eleonor de Gonzague sa troi-
 sième Femme. Ainsi il est Beau-
 frere de l'Empereur Leopold,
 & il l'est deux fois puisque
 l'Empereur a épousé en 1676.
 Anne Marie Joseph sa Sœur, &
 l'aînée des Filles de philippes
 Guillaume, Electeur Palatin,
 qui vient de mourir. Il en a
 marié trois autres la première
 au Roy d'Espagne , la seconde
 au Roy de Portugal , & la troi-
 sième au Prince de Parme. Il y
 en a encore une accordée au
 Prince Jacques , Fils du Roy
 de Pologne. Ses autres Fils sont
 Wolfgang- Guillaume né en
 1659. Louis - Antoine né en
 1660. Charles - Philippes né

en 1661. Alexandre . Sigismond né en 1663. François-Louïs né en 1664. Frederic-Guillaume né en 1665. & Philippes Guillaume-Auguste né en 1668. Vous sçavez que la Maison de Neubourg est une branche de celle de Baviere, & qu'elle est l'ainée de Deux-ponts, qu'elle quitta en 1569. Je croy vous avoir déjà marqué dās quelqu'une de mes Lettres, qu'Estienne , Fils puîné de l'Empereur Robert le Petit, eut Frederic & Louis le Noir. Ce dernier laissa Alexandre le Boiteux, Duc de Deux ponts, Pere de Louïs II. qui eut Volfgang. Ce Volfgang, Duc de Deux ponts eut le Duché de Neubourg, qui fut le titre de Philippes-Louïs, son Fils aîné. Celuy-cy mourut en 1624. &

H 5

laissa Wolfgang - Guillaume ,
 Duc de Neubourg, qui s'estant
 fait Catholique en 1614. eut
 grande part aux affaires d'Al-
 lemagne , & soutint une lon-
 gue guerre pour la succession
 de Cleves au droit d'Anne sa
 Mere, Fille de Guillaume, Duc
 de Cleves. Il laissa de son pre-
 mier mariage avec Magdelei-
 ne. Fille de Guillaume, Duc de
 Baviere , Philippes - Guillau-
 me , Duc de Neubourg , &
 Electeur Palatin, mort le 1. de
 ce mois , comme je l'ay déjà
 dit au commencement de cet
 Article. l'ay oublié de vous
 dire que dans le temps que le
 Prince Michel Koribut Vvies-
 novviski fut élu Roy de Polo-
 gne , après la démission de Jean
 Casimir , Sa Majesté s'employa
 pour faire tomber cette Cou-

ronne sur la teste du Duc de Neubourg. Elle donna aussi l'Abbaye de Fescamp à un des Princes ses Fils , sans que de si grands bienfaits ayent pû servir qu'à le rendre plus ingrat.

Vous avez oüy parler de la défaite d'un Convoy en Irlande. Les Ennemis l'envoyoient au Siege de Limeric. Je ne puis vous en donner un plus fidelle détail , qu'en vous envoyant une copie de la Lettre qui a esté écrite à M. le Duc de Tirconel , par celuy - mesme qui a fait l'action. C'est un tres habile Commandant , qui a servy dans plusieurs Campagnes sous feu M. de Turanne.

FIN

Banaghar 13. Aoust 1690.

JE suis arrivé ce matin à la pointe du jour , avec ma petite Brigade victorieuse , après avoir entièrement défait l'Ennemy. Hier sur les deux heures du matin , nous le joignîmes à un mille & demy au delà de Lutten. Nous attaquâmes d'abord la garde qui estoit de trois Compagnies de la Batterie appuyées de quelque Infanterie & Dragons. Après une foible résistance elle fut défaite , & presque toute taillée en pieces avec tous les Canonniers & Officiers de l'Artillerie. Il n'y eut de nostre costé que deux ou trois Soldats de tuéz , & quatre ou cinq de blesséz. Nous trouvâmes huit pieces de Canon , que non seulement nous fîmes crever , mais nous en fîmes aussi sau-

ter les afusts, à l'exception d'un seul
 qui n'estoit pas en estat de servir. Il
 y avoit cent cinquante trois, tant
 charettes que chariots chargez de
 poudres, de provisions, & de toutes
 fortes d'Ustensiles necessaires, avec
 dix-huit Bateaux de cuivre, &
 douze grands chariots chargez de
 pain & de biscuit. Enfin, pour ce
 qu'il y en avoit, c'estoit le plus beau
 train d'Artillerie qu'on ait vû. Il
 sauta en l'air, & fut brûlé. Nos
 gens firent un grand butin, & em-
 menerent trois ou quatre cens che-
 vaux. Je ne doute point que cela
 n'oblige les Ennemis à lever le Siege
 Ils avoient envoyé douze cens che-
 vaux & Dragons sous le comman-
 dement de Villers pour nous couper
 chemin. Ils n'estoient qu'à trois
 milles de nos gens quand j'en appris
 la nouvelle, ce qui m'obligea à
 faire une diligence extraordinaire;

*car de leur costé s'ils se fussent
hasté, nous aurions tres mal passé
nostre temps. Depuis que je suis
party d'auprés de vostre Excellence,
nous avons marché continuellement
& sans débrider. loigneZ à cela le
manquement de provisions. C'est ce
qui me fit haster la marche, que
nous avons graces à Dieu, achevée
avec beaucoup de facilité. Je suis
vostre, &c.*

SARSFIELD.

Comme souvent un bonheur en attire un autre , l'action qui suit se passa quelque temps après celle dont vous venez de voir le détail. Le Prince d'Orange fit attaquer une Redoute qui estoit au pied du glacis de Limeric. Elle fut prise après avoir esté défenduë longtemps & vaillamment par M. de Boisfelcau , qui commande dans la Place. Il en fit sortir douze cens Maistres qui chargerent & renverserent la Cavalerie des Ennemis, & en tuerēt beaucoup. L'Infanterie en sortit aussi , & ayant poussé celle du Prince d'Orange , elle l'éloigna du chemin couvert d'où elle s'estoit approchée. Le combat dura quatre heures. Les Irlandois firent des Prisonniers ,

mais il leur fut impossible de regagner la Redoute. Cette occasion couta au Roy d'Angleterre trente Officiers, & environ deux cens cinquante Soldats tuez ou bleffez. La perte que les Ennemis avoient faite les ayant mis dans une grande consternation, ils n'avancerent pas leur tranchée cette nuit-là. La Batterie que le Prince d'Orange avoit fait dresser contre la muraille de la Ville, estoit de dix pieces de Canon, dont il y en avoit quatre de quatre livres de balle, & six de douze. Ce Canon ayant fait brèche, Mr de Boisseleau fit faire un retranchement derriere des coupures à la droite & à la gauche de la brèche, & dresser

une Batterie de trois grosses pieces de Canon qui la flancoit. Il fit aussi couper le chemin couvert à la droite & à la gauche de l'endroit par où il jugea que les Ennemis l'attaqueroient pour aller à l'assaut, ce qu'ils firent le 6. de ce mois. Ils commanderent trois Bataillons des François qu'ils ont parmy leurs Troupes, quatre de Danois, un de Brandebourg, & le Regiment des Gardes du Prince d'Orange, avec un détachement de tous les Grenadiers de son Armée. Leur grand nombre & un gros feu de Grenades, obligerent les Assiegez à se retirer derriere leurs traverses du chemin couvert, où ils firent ferme, mais leur resistance ne put empescher les

Ennemis de s'en rendre maîtres , & de monter à la brèche. Il y eut mesme plusieurs Officiers de Grenadiers qui entrerent dans la palissade , & qui donnerent jusques au retranchement, mais ils y trouverent un tres grand feu. Les trois pieces de Canon chargées à cartouche qui batoient la brèche , firent un si grand carnage des Assiegeans , qu'ils furent contrainsts d'abandonner l'attaque du retranchement. Monsieur de Boisseleau voulant épargner la poudre , fit monter des Officiers de son Regiment , avec des Soldats choisis pour les chasser l'épée à lamain, ce qu'ils firent avec beaucoup de valeur. D'ailleurs, les coups de Grenades &

de bombes les incommodant sur le logement qu'ils vouloient faire, ils n'eurent point d'autre party à prendre que celui de se retirer fort brusquement. Les Assiégés restez à la garde des traverses du chemin couvert voyant les ennemis chassés de la brèche, sortirent sur ceux qui gardoient le poste de la contrescarpe, & le chemin couvert qu'ils avoient forcé. Ils les pousserent d'une maniere fort vigoureuse, & ce fut inutilement que les Officiers des Ennemis voulurent rallier les Soldats à coups de pîar d'épée. Ils n'en purent venir à bout, & il y en eut un si grand nombre de tuez, que le chemin couvert & la contrescarpe se trouverent remplis de

corps morts. La perte a esté dumoins de quinze cens hommes de leur costé. Ils avoient fait un retranchement entre la teste de la tranchée des Assiegez & de leur chemin couvert ; mais Mr de Boisseleau les en fit chasser à la brune à coups d'épées & de piques. C'estoit un logement où il y avoit soixante Soldats. Il y eut environ deux cens hommes tuez ou blesez du costé des Assiegez. Monsieur de Beaupré , Lieutenant Colonel du Regiment de Boisseleau , fut tué sur la brèche , & Monsieur d'Arpentigny qui en est Major , fut blessé à mort. Les Ennemis laisserent deux cens outils à remuer la terre ,

dont on manquoit dans la Place , avec plusieurs justaucorps & quantité d'armes. Les Irlandois ont fait paroistre beaucoup de valeur , & il y a eu deux Officiers Ennemis pris sur la brèche , l'un François , & l'autre Ecoissois.

Je vous ay déjà parlé des Heretiques Vaudois ou Barbets qui habitent quelques Vallées du Piemont. Le sieur Nolin vient de donner au Public une Carte tres-exacte de ces Vallées. Elle vous fera connoistre les endroits où ces Heretiques se sont le plus fortifiez dans le temps qu'on les a vigoureusement poursuivis. Cette Carte est accompagnée d'une Description tres-curieuse fai-

te par un des sçavans Hommes de nostre temps; on y a marqué ce qui leur est arrivé de plus considerable depuis plus de cinq Siecles jusques à present, & même les avantages que les Armées victorieuses du Roy y ont remportez depuis peu. Le sieur Nolin chez qui on la trouve, sur le Quay de l'Horloge du Palais, doit donner dans quelque temps une Carte des Etats de Savoye en deux feüilles, qui sera une des meilleures & des plus amples qui ayent encore paru en France.

Rien ne pouvoit estre plus avantageux aux Turcs que la Ligue où l'Empereur est entré contre la France, puisque

l'Armée qu'il est obligé d'entretenir sur le Rhin, non seulement ne luy promet pas de continuer ses Conquestes dans la Hongrie, mais qu'elle expose mesme les Places conquises à se remettre sous la domination de ces Ennemis du nom Chreisten. Le Grand Visir estant party de Sophie à la teste de l'Armée Ottomane ne s'est pas plûtost montré devant Piroc que la Place a esté obligée de capituler. Les nouvelles portent, qu'il alla delà investir Nissa, & que le seize du mois passé il fit ouvrir le tranchée. Le vingtunième de ce mesme mois, il y eut un grand Combat entre les Troupes Imperiales, & un Corps de Tar-

tares , de Vvalaques , de Transilvains , & de Hongrois Mécontents , qui ont pris les armes en faveur du Comte Tekeli , que le Grand Seigneur a déclaré Prince de Transilvanie en la place du Prince Michel Abaffi , mort depuis quatre ou cinq mois. Ce Comte devant aller prendre possession de ces Etats , où il est fort souhaité par les Peuples , à cause qu'il professe leur Religion , le General Heusler , qui avoit mis environ cinq mille hommes de Milices du Pays pour garder le principal passage de Vvalaquie en Transilvanie , se rendit en un endroit par lequel on l'avoit assuré que le Comte Tekeli devoit venir.

venir. Comme il y alla accompagné des Comtes de Noirkerme, de Patz, de Magni & de Pulizani, qui estoient, chacun à la teste de leurs Regimens, & soutenus par d'autres Troupes réglées & que s'estant posté fort avantageusement, il avoit rangé ses Troupes en ordre de bataille, il crut hazarder peu de chose à le combattre. Cependant les guides dont le Comte Tekeli se servit, luy firent prendre une autre route par des Bois, des défilez & des montagnes escarpées, si peu praticables, que la Cavalerie fut obligée de mettre pied à terre, de mener les chevaux par la bride. Les Coureurs de l'Armée Impériale n'ayant pu rien décou-

Sept. 1690. I

vrir d'une marche si secrete ,
il fit un détachement qui prit
les Imperiaux par derriere ; &
l'attaque fut si rude , que
ceux cy se trouvant envelo-
pez avant qu'on leur eust
donné le temps de se recon-
noître , se laisserent enfoncer
de toutes parts. Les Allemans
se defendirent avec assez de
vigueur , quoy qu'ils se vis-
sent abandonnez par les Tran-
silvains , qui prirent d'abord
la fuite sans avoir tiré un seul
coup ; mais leur resistance fut
inutile , & après avoir perdu
la plupart des Generaux , &
plus de trois à quatre mille
hommes , ils furent contraints
de se retirer avec précipita-
tion. Les Comtes de Noir-
kerme , de Magni & de Puli-
zain demeurèrent sur la place ,

ainsi que le Sr Teleki, premier Ministre du défunt Prince de Transilvanie. Le General Heusler eut son cheval tué, & dans le temps qu'il se sauvoit à Cronstadt, les Hongrois le reconnurent & le firent prisonnier. On le mena au Comte Tekeli, dont il n'attendoit qu'un rigoureux traitement; après les efforts qu'il a faits depuis longtemps pour se saisir de luy, & le mettre au pouvoir de l'Empereur. Il en reçut pourtant des honneurs qui le surprirent d'autant plus, qu'il n'avoit pas lieu de les esperer. Le Marquis Doria fut fait aussi prisonnier par les Tartares, & comme sa prison eust esté trop dure parmi eux, le Comte Tekeli eut soin de le ra-

cherer. Le Comte Serini, son Lieutenant Colonel se sauva à Hermanstadt, & fut en grand péril d'estre pris. Les moindres Regimens Imperiaux sont de quinze cens hommes, & puis qu'il demeure pour constant qu'il n'en est pas resté quatre cens de quatre, il faut necessairement que la perte des Imperiaux ait esté fort grande. On ne peut guere douter que la défaite de ces quatre Regimens n'ait esté entiere, après la perte des quatre Colonels, tuez ou faits prisonniers. Les Transilvains qui combattoient à regret contre le Comte Tekeli qu'ils souhaitoient pour leur Prince, l'ont joint presque tous depuis sa victoire. On dit qu'estant allé vers Cronstadt,

il s'est déjà rendu maistre de la pluspart des Villes, qui n'attendoient qu'une favorable occasion pour rentrer sous l'obéissance de la Porte. La Transilvanie est une partie de l'ancienne Dace, ayant la Moravie au Levant, la Valachie au Midy, le Mont Carpathe au Septentrion, & la Hongrie au Couchant. Les Romains qui s'en rendirent les maistres sous Trajan, luy donnerét ce nom à cause des Forêts qui l'environnent. Les Saxons l'ont habitée autrefois, & les sept Villes qu'ils y ont basties sont cause que les Allemans l'appellent *Sibenburgen*. Dans la Suite des temps cette Principauté se trouva unie au Royaume de Hongrie, d'où elle fut separée en 1541. Aujourd'huy les

Princes sont électifs, & payent tribut au Turc.

Voicy les noms de ceux qui ont expliqué l'Enigme du dernier mois, sur *le Balay* qui en estoit le vray sens Mrs Boucher, ancien Curé de Nogent le Roy ; Eustache ; Abbé de Sainte Catherine de Poitiers ; des Essars : de Boischalant de la ruë de la Tisserandrie : Thomas Maître de Pension au Fauxbourg saint Antoine : C. Hutuge d'Orleans : Jacques de Normandie : Gibour & du Chesne Huissiers au Chastelet : Pierre le more : Jean Vieillet : Cotteret de villers Commis aux Aydes : Mesnard Marchand : Antoine Richar : Rougemont ruë Saint Martin : Cipiere de Bordeaux : Bellet de Sainte Foy : Gain de Blaye :

Vaudelle & de la Lande, de la
 rue Saint Martin : La charman-
 te Louison : La spirituelle Na-
 non de la Croix de Beaulieu :
 la charmante Nanon Robier
 de Levroux ; la jeune Mariée
 de la rue du Bourre , & la plus
 jolie Marchande de la mesme
 rue de la Ville de Chartres : le
 Pigeon Ramier de Saint Mar-
 tial : l'Amant du mois de Sep-
 tembre , & l'aimable Made-
 moiselle Pierre Benite de Lion-
 L'aimable couple de Sœurs de
 la rue Saint Julien des Mene-
 striers : M. Fouton , & la char-
 mante L. Favé de la rue S. Mar-
 tin ; l'aimable veuve Vinot, de
 la rue Transnonain : & la char-
 mante Michele Faict de la rue
 aux Ours.

Ce mot de *Balay*, a esté trou-
 vé de bien du monde ; mais

quoy que l'Enigme ait paru aisée à expliquer, il y a eu beaucoup de personnes embarrassées par le dernier Vers. L'Auteur fait entendre qu'il ne faut pas se donner beaucoup de peines à chercher le mot, puis qu'il est devant les yeux du Lecteur. Cela veut dire qu'en joignant ensemble la première lettre de chaque Vers, on a trouvé que ces sept lettres font *Vn Batay*.

L'Enigme qui suit est du même Auteur, qui se plaist toujours à cacher son nom.

ENIGME.

UN Laboureur peut toujours
 espérer
 Du grain qu'il a semé la récolte
 abondante ;

Mais je cultive un Champ que
j'ay beau labourer,
Il ne rapporte rien de tout ce que
j'y plante.



Je travaille pour des ingrats,
Qui n'ont de mon labour nulle re-
connoissance ;
Mais si de ce travail ils ne me
payent pas ,
J'en sçais fort bien tirer d'ailleurs
La recompense.



Dans mon employ , souvent ,
& de dessein ,
Je fais coucher le Fils avec sa
Mere ,
Le Frere avec sa Sœur , la Fille
avec son Pere ,
Et la Cousine avecque son Cousin.



Aimer n'est pas mon exercice ,
Je m'y prendrois tout de tra-
vers ;

Mais à ceux a qui je rends service.

Sont naturellement bien tost après
des Vers.



Aux Parens, aux Amis, & même
en leur presence,

On me voit enlever ce qu'ils ont de
plus cher,

Sans qu'ils se mettent en de-
fence

Pour m'empescher de le leur ar-
racher.



Mon Ouvrage, quoy que penible

Ne me chagrine point pourtant

Toujours il s'acheve en chantant

Bien loin qu'à sa fatigue on me
trouve sensible.



De ma profession si l'on fait peu de
cas,

Abus; car sur ce point à bon droit
je m'obstine,

*Qu'on deuroit luy donner le pas
Immédiatement après la Medecine.*



*Souvent de l'Amant le plus tendre
On fait un infidelle Amant.*

Voicy plusieurs couplets de

I 6

Mais à ceux à qui je rends service.

~~Tout~~ naturellement bien tost après



Vn coeur ne doit jamo
que l'on s'en ga-ge ai s
fait vn jn si-delle an
sur la foy d'un premier

De ma profession si l'on fait peu de
cas,
Adieu, car sur ce point à bon droit
je m'obstine,

*Qu'on deuroit luy donner le pas
Immédiatement après la Medecine.*

Le second Air nouveau que
je vous envoie, & dont vous
allez lire les paroles, est le
dernier que vous aurez de M.
de Bacilly. Il est mort depuis
trois jours. Ses Ouvrages ont
fait connoître la beauté de son
genie, & comme ils font son
éloge, je n'y dois rien ajouter.

AIR NOUVEAU.

VN cœur ne doit jamais se ren-
dre

Sur La foy d'un premier serment.

Lors que l'on s'engage aisément,

Souvent de l'Amant le plus tendre

On fait un infidelle Amant.

Voicy plusieurs couplets de

I 6

Chanson , qui apparemment
seront aussi bien recçus dans
vôtre Province qu'ils l'ont été
à Paris. Ils sont de Mr Dieré-
ville , qui les a faits sur l'Air,
J'ay passé deux jours sans vous voir.
Il les intitule

P L A I N T E S
des Hollandois, défaits sur mer
& sur terre.

O Ciel ! quel est nôtre malheur
Sur mer comme sur terre !

LOUIS en tous lieux est vainqueur,
Tout cède à son tonnerre.

Helas ! faut-il comme à Fleurus
Nous voir encor icy vaincus ?

~~LES~~

Luxembourg, ce vaillant Héros ;

Y parut en Alcide ;

Et Tourville dessus les flots,

N'est pas moins intrépide.

*Helas ! après ces deux combats ,
Que vont devenir les Etats ?*



*Les Anglois croyoient sur les Mers
Avoir un grand empire ,
Et qu'aucuns Rois de l'Univers
N'osoient leur contredire.*

*Helas ! LOUIS leur fait trop voir
Qu'ils se flattoient d'un vain pou-
voir.*



*Vainement nous étions unis
Pour conjurer sa perte ;
Nous n'en sommes que mieux punis ,
Notre Flotte est deserte.
Helas ! malgré tous nos efforts ,
Il nous bat jusque dans les Ports.*



*Nous voguons de tous les costez ,
Sans trouver un azile ;
Nous sommes par tout arrestez ,
Rien n'échape à Tourville.
Helas ! en vain nous le fuyons ,*

Il nous brûle & nous conle à fonds.



Ah ! que LOUIS est bien servy

Sur la Terre & sur l'Onde !

Chacun le veut rendre à l'envy

Le plus puissant du monde

Helas ! quelle rage pour nous

Quand nous voulons l'accabler tous !



Que nous sert de voir aujourd'huy

Toute l'Europe en Lignes ?

Rien ne réussit contre luy ,

Il rompt toutes nos brigues.

Helas ! tout ce qu'on entreprend

Ne sert qu'à le rendre plus grand.



Voy tous les maux que tu nous fais ,

Maudit Prince d'Orange ;

Crains à ton tour de tes forfaits

Que le Ciel ne se vange.

Helas ! nous ressentons des coups

Que tu merites mieux que nous.



Sous une libre & douce loy

Nous vivions sans traverse ;
Falloit-il pour te faire Roy

Rompre nostre Commerce ?

Helas ! nous en sommes plus guez ,

Et tu n'en es pas plus heureux..



La cheute est le sort des Tyrans ,

Tu ne scaurois le croire ,

Quand tu veux comme les Titans

Porter si haut ta gloire.

Helas ! puisses-tu l'éprouver

Du Trône où tu scens t'élever.

Je vous manday la dernière
fois que Mr l'Abbé de Pou-
dens avoit esté nommé à l'E-
vesché d'Aqs. le me suis trom-
pé ; c'est Mr l'Abbé d'Abadie
d'Arboucave. Cette Maison
est fort ancienne, & a occupé
sous les Rois de Navarre les
premières Charges de l'Etat
Celle de Chancelier y estoit

encore sous Jean d'Albret. Elle a conservé cette splendeur jusqu'aux troubles que l'Herésie excita dans le Bearn le Siècle passé. La Reine Jeanne y ayant défendu l'exercice de la Religion Catholique, le Baron d'Abadie renonça à ses emplois, & quitta la Cour pour se retirer à Maillac, Bourg près d'Orthés en Bearn. Il y choisit un endroit caché pour y faire bastir une Chapelle où l'on celebrait secretement le divin Office, & qui est encore un illustre monument de sa piété. La Reine Jeanne en ayant esté informée, il crut devoir se mettre à couvert de ses violences. Cela l'obligea de transplanter sa famille en Guyenne, où elle demeura plusieurs années dans quelques terres.

qu'elle y possède encore aujourd'huy. Enfin Henry I V. ayant fait abjuration de ses erreurs, ce grand Roy ne trouva point de sujet plus propre pour rétablir la Religion Catholique en Bearn, que Jean Pierre d'Abadie, qui avoit servy plusieurs années auprès de Sa Majesté en qualité de Conseiller d'Estat. C'estoit un homme sçavant, mais encore plus recommandable par sa pieté. Ce Monarque le nomma Evêque de Lescar en 1600. Il y avoit plus de trente années que cette Province gemissoit sous le joug des Heretiques, & il sembloit que les maux qu'ils y avoient faits fussent sans remede. Cependant ce sage Prelat, sans procès, sans violence, & par la seule force de

sa parole, trouva le secret de rendre à l'Eglise une partie de ses biens & de ses enfans. Il auroit sans doute poussé les choses plus loin s'il ne fust pas mort dans la neuvième année de son Pontificat Arnaud d'Abadie, un de ses Ancestres, qui avoit aussi esté nommé Evêque de Lescar en 1428 avoit beaucoup travaillé à l'accroissement de la Religion, dans le peu de temps qu'il remplit ce Siege. Mais Mr l'Abbé d'Abadie, nommé à l'Evêché d'Aqs, semble avoir encore enchery sur l'un & l'autre. Il y a déjà longtemps qu'il fait son unique application de ramener à l'Eglise ceux qu'en avoit separez le malheur de leur naissance. Il a parcouru quatre Diocèses, où il a fait des fruits merveil-

leux, Mr le Baron d'Arboucave, son Frere aîné, a creu aussi qu'il convenoit à toutes sortes d'états de travailler à la propagation de la Foy. Il fut nommé par le Roy en 1682. pour assister en qualité de Commissaire de Sa Majesté, au Synode des Pretendus Reformez, & il y fit si bien son devoir, que c'est le dernier qu'ils ayent tenu en Bearn. Il y a des Familles heureuses où certaines vertus sont naturelles, & passent des Peres aux Enfans sans nulle interruption. Telle est celle d'Abadie d'Arboucave. Le zele pour la Religion Catholique y a regné de tout temps, & c'est ce qui en releve beaucoup plus l'éclat que l'ancienneté, les alliances considerables, les hautes di-

gnitez , & le grand nombre d'Officiers de Pere en Fils, presque tous ceux de cette Maison ayant porté les armes , & plusieurs ayant esté tuez au service de leur Prince. Il y a eu même deux Capitaines de ce nom , morts dans ce siècle ; l'un au Siege de la Rochelle , & l'autre à la Bataille de Norlinghen. La Mere de M. l'Abbé d'Abadie , est Sœur de M. l'Evesque de Tarbes & du Pere de M. le Vicomte de Poudens , Colonel d'un Regiment d'Infanterie , qui s'est si bien signalé à Lucerne. Il n'est pas Frere d'un President de Pau , comme je me souviens de vous l'avoir dit , mais Beau-frere ayant épousé une Sœur de M. le Marquis de Gassion , president à Mortier dans ce parlement.

Je vous ay aussi mandé que M. de Vignacourt qui vient d'estre élu Grand-Maistre de Malte, estoit âgé de 78. ans. Il n'est que dans sa 72. année, estant né le 13. Février 1619. Il est originaire de picardie, & Fils de Messire Adrien de Vignacourt, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy Henry IV. Capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances de Sa Majesté, & de Dame Louïse de Saint prier, & propre Neveu de Messire Allouphé, & non pas Adolphe de Vignacourt, élu Grand Maistre de Malte en 1610. & mort en 1622. comme je vous l'ay déjà dit.

Vous vous souvenez sans doute d'une personne dont je vous ay déjà parlé dans

une de mes Lettres. C'est de M. Thiers, Prestre du Diocèse de Gap, qui ayant employé les premières années de sa vie à défendre une mauvaise cause, s'est donné à l'Eglise pour en défendre une bonne. Je vous ay dit qu'il avoit paru en public diverses fois à Charonton ; & comme sa conversion fut sincere, il ne fut pas plutôt Catholique, qu'il se mit en état de travailler à la conversion des autres. C'est luy qui faisoit ces utiles Conférences des nouveaux Catholiques de la Paroisse de S. Sulpice. Peu de temps après il fut envoyé dans les Missions qui se firent par l'ordre du Roy, pour l'instruction des Nouveaux Convertis de Xaintonge & de la Rochelle.

Vous sçavez que depuis quelque temps ces Missions ont esté suspenduës. C'est ce qui luy fit prendre le party d'aller au Seminaire , pour se disposer à recevoir les Ordres sacrez. Comme son Eveque avoit esté particulièrement informé de sa conduite , il luy permit de se faire Prestre. Il dit sa premiere Messe à S. Barthelemy. Tout le Chœur estoit plein de nouveaux Catholiques de bonne foy , qui communierent de sa main , & qui pleuroient de joye de ven dans la Chaire de menle voir à l'Autel , après l'avoir songe. Depuis ce temps là il a presché dans les principales Paroisses de Paris avec beaucoup d'approbation ; & comme il doit prescher les Dominicales des mois d'Octobre

& de Novembre dans celle de S. Sauveur, je ne manqueray pas de vous mander quel en fera le succès.

- l'ay encore quelques mots à vous apprendre. Celle de Mr le Chevalier Daunet arriva le 18. du mois passé. Il estoit Fils de Mr le Baron Daunet, tué au service du Roy sous feu Mr de Turenne, & avoit esté élevé Page de Monsieur le Duc, qui luy avoit donné une Lieutenance dans son Regiment. Il laisse deux freres. Son Aîné est Lieutenant de la Colonelle, & Capitaine dans le Regiment de Bourbon, & le Cadet est Enseigne dans la Marine.

Messire Pierre Gaucher de Sainte Marthe Seigneur de Meré sur Indre & des Lion-
nieres

nieres , Maistre d'Hostel du Roy , & Historiographe de France , est mort aussi depuis peu de temps. Il a fait part au Public de divers Ouvrages sur l'Histoire , ainsi ses Ancestres , qui nous ont donné l'Histoire Genealogique de la Maison de France , & de ses Alliances , & l'Histoire des Archevêques , Evêques & Abbez de l'Eglise de France. Cette Famille originaire de Poitou , porte d'argent à la face fuzellée de trois pieces & deux demies de sable au chef de même. Il en est sorty plusieurs Capitaines , qui ont signalé leur valeur en diverses occasions , des Conseillers au parlement & à la Cour des Aydes de Paris , des Lieutenans gene-

Sept. 1690.

K

raux à Poitiers , Maistres des Eaux & Forests , non seulement recommandables par leurs services , mais aussi la pluspart s'estant fait distinguer dans les belles Lettres par les Ouvrages qu'ils ont composez. Mr de Sainte Marthe General des Peres de l'Oratoire , est frere de Mr de Sainte Marthe qui vient de mourir ; & Mr de Sainte Marthe, Conseiller de la Cour des Aydes, & Garde de la Bibliothèque du Roy à Fontainebleau , est d'une des branches de cette Famille.

Ces morts ont esté suivies de celle de Mr l'Abbé le laud de Chamberjost. Ceux de cette Famille , qui est originaire d'Anjou , estoient Seigneurs du plessis au laud dès l'an 1262

Depuis ils ont esté Seigneurs de Chamberjost en Gastinois , par le mariage de Maurice le Iau , Gouverneur de Milly , vivant en 1470. avec l'Heritiere de Chamberjost. L'Abbé dont je vous apprens la mort , avec ses deux Freres , Iean Henry le Iau , Seigneur de Chamberjost , & François le Iau , Enseigne aux Gardes , puis Sous-Brigadier des Mousquetaires du Roy , sont Fils de Henry le Iau , Seigneur de Montaquoy , & d'Anne de Morgues de S. Germain , descenduë des de Morgues , Barons de S. Germain le Prade près le Puy en Velay , & de l'illustre Famille de Monthon le Iau. Ils portent de *gules les trois Lozanges d'argent.*

Il faut vous parler de la dernière affaire qui s'est passée en Savoye où Mr de Sales, & M. le Comte de Bernex commandoient un Corps qu'on n'avoit pu joindre, à cause de la parfaite connoissance qu'ils ont du Pays, & de la facilité que leur donne les montagnes d'échaper à ceux qui les poursuivent. M. de Thoy partit de Chambery où il commande avec deux Bataillons Irlandois & M. de S. Ruth marcha de son costé avec deux autres, & un Regiment de Cavalerie, pendant que M. de Vins avec les Dragons de Bretagne & un détachement d'un Regiment de Cavalerie, vint d'Anecy, de sorte qu'ils se trouverent tous trois sur les bords de l'Isère, où deux petites pieces de

Canon les joignirent le lendemain. M. de S. Ruth estant allé visiter les chemins, trouva M. de Sales posté sur un rocher qui va à la grande montagne de l'Isere. Il ordonna à M. de Thoy de passer la nuit au pied de cette montagne avec le Regiment de Bretagne & cent Irlandois, pour empêcher que M. de Sales n'échapaſt. Il l'observa pendant toute la nuit, & remarqua qu'il occupoit encore le même poste à la pointe du jour. M. de S. Ruth estant arrivé à sept heures du matin avec de l'Infanterie, ordonna les attaques, ſçavoir l'une par le Regiment Irlandois de Moncaſſel, à la teſte duquel ce Milord ſe mit avec M. de Thoy, & une autre ſur ſa droite commandée par M.

de Vins avec ses Dragons. On marcha aux Ennemis , qui après avoir fait un grand feu , voyant qu'on les approchoit de près , prirent la fuite. Il y en eut plusieurs de tuez. M. de Seles fut fait prisonnier , & Milord Moncassel fut blessé. On marcha au retranchement où estoit M. de Bernex , mais dès que les Itlandois eurent gagné le dessus de la montagne, il prit le party de se retirer en Piedmont. On le poursuivit jusque sur la montagne appelée de S. Bernard, où l'on demeura quelque temps. Il n'y a plus que Monmelian dans toute la Savoye qui ne soit pas au Roy ; mais selon toutes les apparences cette Place tombera bien-tost d'elle mesme, sans qu'il en couste de sang.

Voicy un détail exact de tout ce qui s'est passé en Flandre pendant tout le mois passé & celuy-cy. Depuis la Bataille de Fleurus, les Ennemis ont esté immobilles, & n'ont point quitté le Camp qu'ils avoient pris du costé de Bruxelles, jusqu'à ce que M. l'Electeur de Brandebourg les ait joints avec ses Troupes. Ce fut au commencement d'Aoust. Ils vinrent alors camper à Genape, à plus de quinze lieuës de Kervin, où nostre Armée estoit campée depuis le 21. de Juillet. Il ne s'est rien fait de considerable pendant ce campement. Les fourages ont esté ordinaires, & les convois que l'on tiroit de Valenciennes, n'avoient pas mesme besoin d'escorte.

On quitta le Camp de Kevrin le 5. d'Aoust, pour venir à Hans, où l'Armée a demeuré tranquillement jusques au 10. de ce mesme mois. Elle décampa ce jour-là pour aller occuper le Camp de Hensies, & y consumer le fourage qui s'y trouvoit. Ce Camp fut de neuf jours. Le 19. l'Armée décampa fort matin, sur un avis que M. de Luxembourg receut que les Ennemis avoient fait quelque mouvement, & elle vint camper à Pervels, où elle demeura trois jours entiers, & en partit le 23. pour aller à Blequi, où elle resta jusqu'au 26. Le 25. jour de S. Louis, M. de Luxembourg fit faire un grand fourage aux portes de Mons, pendant lequel il fit démolir l'Abbaye de

Cambron. Le lendemain, l'Armée étant rangée en bataille, & faisant face à Mons, on fit trois décharges générales de l'Artillerie, & les Troupes en firent autant, en réjouissance du gain de la Bataille de Stafarde. Les Ennemis estoient venu de Genape camper à Nôtre Dame de Hall, & M. de Luxembourg voulant s'approcher d'eux, & s'avancer dans leur pays, pour augmenter les contributions, & achever le dessein qu'il avoit de démolir les lieux où ils devoient mettre des Troupes en garnison pendant l'hiver, fit décamper l'Armée le 29. à une heure après minuit, afin de pouvoir arriver de bonne heure à Lessines, parce qu'ils avoient résolu d'y venir camper. L'Armée

n'en rencontra aucun dans sa route, quoy qu'elle passast à la portée du Canon d'Ath. M. de Luxembourg marqua luy-mesme le Camp que l'Armée y occupe aujourd'huy. Le 31. qui estoit deux jours après l'arrivée de l'Armée, il fit démolir les murailles & les portes de la Ville, quoy que les Ennemis n'en fussent qu'à quatre heures, & par consequent à portée de Grammont, de Ninove, & de Brene-le-Comte. Cependant M. de Luxembourg ne laissa pas de faire démolir & raser tous les dehors de ces Villes, sans que les Ennemis parussent.

Pendant que le Camp estoit à Pervels, M. de Boufflers se détacha avec quelques Bataillons & Escadrons pour aller

du costé de la Meuse. Ce détachement fut remplacé au Camp de Blegni, où le détachement que commandoit Mr de Rivarole joignit l'Armée ; mais ce Commandant eut ordre d'aller joindre le Corps que commande M. de Maulevrier. Depuis qu'on est à Lessines, on a détaché trois Régimens ; sçavoir, Dauphiné, l'Isle de France, & un autre pour aller du côté des Lignes. Ce détachement joignit M. de Maulevrier au Camp d'Ostigny. Depuis qu'on est campé à Lessines les Ennemis se sont éloignez, & on a fait sans obstacle la démolition de toutes les petites Villes, où ils avoient dessein de laisser des Troupes en quartier d'hyver. Nos Fourrages on esté d'ailleurs presque

tous fort insultans , puis-
qu'on a souvent pris ceux
qu'ils destinoient pour eux-
mêmes.

Le 20. de ce mois , on alla à
quatre lieuës du Camp faire
un autre grand fourage. Toute
nôtre Cavalerie marcha avec
du Canon ; mais il n'arriva
rien , quoy que l'Armée des
Ennemis fourrageast à une
heure de la nôtre. On connoît
par toutes ces choses la grande
perte qu'ils ont faite à la Ba-
taille de Fleurus , puisque leurs
Armées & la nôtre vivent
dans leur pays , dont ils n'ont
pas esté même en estat de
nous chasser , quoy qu'ils
ayent esté renforcez d'une
Armée entière , avec laquelle
ils devoient estre beaucoup
superieurs en forces. Ainsi ils

n'ont pas raison de publier que nous n'avons tiré nul avantage de la Bataille de Fleurus, puis que nos Troupes sont chez eux, que nous démolissons leurs Places, & que deux Armées qui devoient faire séparément des Sieges, n'en ont osé entreprendre aucun depuis leur jonction.

Il y a de différentes manieres de se faire la guerre. Les plus ordinaires sont de donner des Batailles, ou de faire des Sieges. Les deux parties perdant dans l'une & dans l'autre. Il est vray que la perte du vainqueur n'est pas égale à celle qu'il fait souffrir à ses Ennemis ; mais la victoire ne laisse pas de luy coûter quelque sang. Il y a une troi-

sième maniere toute admirable , & qui demande qu'un General ait une parfaite intelligence du métier de la Guerre. C'est celle de sçavoir par d'heureux campemens fatiguer son Ennemy , ruiner son pays , vivre à ses dépens , luy porter la famine chez luy-mesme , lors qu'on ne manque de rien dans ses Etats , & luy faire finir la Campagne avec autant de perte que s'il en estoit venu à un combat , sans qu'on ait souffert de son costé le dommage , que le Vainqueur mesme ne peut éviter lors qu'on gagne une Bataille de vive force. Il est aisé de voir à quoy doit conclure ce raisonnement , puis que Monseigneur le Dauphin vient d'exécuter tout ce que

je viens de dire. Jamais on n'a veu d'activité pareille à celle de ce jeune Prince. Il a toujours agy depuis qu'il est à la teste de ses Troupes , & s'est acquitté de toutes les fonctions d'un grand General , comme vous pouvez voir par ses divers Campemens , par tous les mouvemens qu'il a faits pendant ce mois , & par une infinité de choses dignes d'estre remarquées , & qui font connoître ce qu'on peut esperer d'un Prince genereux , bon , juste , & liberal.

Le 1. de Septembre , toute son Armée vint camper à Ettemheim.

Le 3. une partie de l'Armée campa à Kentsinghen.

Le 4. elle arriva dans la plaine de Veuill. Le quartier

du Roy fut marqué à Endighen, où les logemens se trouverent assez commodes ; & le pays tres abondant en toutes choses. L'Armée y fut campée sur deux lignes paralleles tant que la veuë pouvoit porter dans cette plaine, où l'on ne voit pas un seul buisson. Il faut passer la Riviere d'Elts pour y arriver, & cette Riviere est gayable en trois endroits. On proposa à Monseigneur d'y faire des Redoutes, & de mettre du Canon en ces trois endroits ; mais ce Prince n'y voulut pas consentir, ny mesme qu'on rompist les guez, afin que les Ennemis eussent plus de facilité pour venir à luy.

Le 6. Monseigneur alla visiter la gauche & la teste de son

Camp, le long de la Riviere d'Elts jusqu'au bord du Rhin.

Le 7. & le 8. on fit des fourages dans des lieux où les Ennemis en auroient pû prendre s'ils se fussent avancez.

Le premier de ces deux jours Monseigneur monta à cheval dès huit heures du matin, & ne revint qu'à onze du soir. Ce Prince sortit par le chemin de Fribourg, & rentra par celui de Brisac. Il se promena sur toutes les hauteurs qui sont entre ces Places, & passa en revenant par un marais assez difficile. Le mesme jour un Trompette de la Chambre nommé Beaupré, revint de Mayence, d'où il rapporta que le Gouverneur luy avoit dit, que quand on sçauroit où étoit l'Armée de Monseigneur, Mr

de Baviere iroit le trouver. Le Trompette répondit que si Mr de Baviere estoit sur les Terres de France, Monseigneur l'auroit trouvé il y a long temps. Si les Ennemis avoient eu une véritable envie de le joindre, cela leur auroit fait faire des efforts qui auroient pu leur réussir, Monseigneur ayant demeuré plusieurs jours dans un même Camp, & en ayant même passé huit entiers dans celuy de Veuill. S'ils le trouvoient trop avantageusement campé, c'estoit à eux à prendre leurs mesures de bonne heure, pour empêcher qu'il ne fust de si bons campemens. Il estoit sur leurs Terres, ils le devoient chercher, & faire en sorte qu'il n'y fust pas si commodement. Du reste, il

pouvoit estre attaqué par tout puis qu'il n'estoir sous le Canon d'aucune Place. Les Ennemis avoient l'avantage du campement dans les Batailles de Fleurus & de Stafarde , & cependant ils ont esté attaquez & battus.

Le 8. un rendu qui estoit party du Camp des Ennemis le 7. à quatre heures du soir , assura qu'ils estoient toujours au delà d'Offemboug. Il ajoûta que leur Armée avoit beaucoup souffert dans cette marche , & qu'ils avoient esté sept à huit jours sans pain , vivant de racines & de mauvais fruits.

Le 9 un de nos Partis rapporta dès quatre heures du matin qu'il avoit veu la teste de l'Armée de Mr de Baviere

auprès des Chasteaux de Molberg. Le mesme jour , deux à trois cens des Ennemis se rendirent à Strasbourg , & dirent que l'Armée devoit marcher ce jour là , & pourroit passer derriere les Montagnes , n'ayant point de fourages où elle estoit. Tous les gros Bagages & les Carrosses marcherent ce mesme jour avec escorte pour se rendre en deux jours sous les contrescarpes de Brisac à quatre lieues du Camp. Le mesme jour ; tous les ponts de dessus la petite Riviere d'Elts ; tant ceux que l'on y avoit faits pour passer l'Armée , que ceux que l'on y avoit trouvez , hors celuy de la petite Ville de Kentighen , furent entierement rompus.

Le 10. on se leva dès trois heures du matin pour partir comme on avoit dit à l'ordre, dans l'esperance qu'on auroit des nouvelles des Ennemis par un party qu'on avoit envoyé, mais on n'en eut point, ce qui fit croire qu'ils étoient encore éloignez; mais on en receut par Strasbourg de Mr de Chamilly qui manda qu'ils estoient encore près d'Offembourg, & qu'ils n'avoient point marché. Il fut résolu que l'Artillerie & l'Infanterie décamperoiént; ce qui fut executé.

La nuit du 10. Mr de Maffelle, Lieutenant Colonel, retourna au Camp, & dit à Monseigneur que les Ennemis étoient campez à la petite Ville d'Altemheim, où estoit la gau-

che de leur Armée, & la droite au Château de Molberg; Qu'il paroïſſoit y avoir deux lignes; Que la ſeconde eſtoit éloignée de la première de la portée du fuſil, & que ce pouvoit eſtre les troupes de Saxe. Une heure après un Dragon rendu dit à peu près la même choſe. Il ajouta ſeulement qu'il y avoit ſept jours qu'ils manquoient de pain, celui qu'on leur avoit diſtribué étant tout pourry, qu'ils mangeoient quantité de citrouilles & de fruits, dont il y a abondance dans le pays.

Monſieur voyant que les Ennemis n'oſoient avancer, envoya pour les attirer tous les gros bagages ſous Briſac, fit marcher l'Artillerie, & décamper l'Infanterie, & ordonna que tout fuſt preſt le lendemain.

à la generale pour partir.

Cependant on sceut que les Ennemis avoient un gros corps de troupes campé à trois quarts de lieuë de Kentsinghen , & à une grande lieuë du Camp de Monseigneur. Ce Prince monta à cheval pour les aller reconnoistre, & fut suivy de tout ce qui se trouva dans le Quartier general. Il donna ordre de faire revenir le Canon & l'Infanterie ; ce qui fut promptement executé , & l'Armée se mit en Bataille en sortant des Tentes. Monseigneur observa toutes leurs demarches ; & comme il leur laissa remarquer tranquillement la maniere dont estoit postée son Armée , on ne douta point , sçachant les discours que Mr de Baviere tenoit à ses

troupes , qu'on ne fust attaqué le lendemain.

Le 12. bien loin d'en venir aux mains , les Ennemis ne firent aucun mouvement pour s'approcher ; ce qui mortifia fort nos Troupes , & fit résoudre Monseigneur à partir le lendemain , afin de se rendre dans la Plaine de Staufen , pour prévenir les Ennemis qui avoient dessein d'y aller , & pour les empêcher de jouir des avantages qu'ils auroient pû tirer d'un pays qui n'avoit point esté fouragé.

Le 13. avant que l'Armée decampast , le feu prit sur les trois ou quatre heures du matin au quartier de Mr le Duc de Vendosme. Il y eut dix ou douze maisons brûlées avec quelques équipages. Monseigneur

gneur envoya aussi tost de l'argent à Mr de la Grange Intendant d'Alsace, pour reparer ce dommage. Ce jourlà on n'eut aucunes nouvelles des Ennemis, quoy qu'il y eust plusieurs Partis en campagne. Monseigneur fit decamper son Armée sur les sept ou huit heures du matin, tambour batant, & marchant sur trois colonnes, l'Infanterie estoit au milieu. Monseigneur visita toutes ses Colonnes avant que l'Armée marchast, & fit retirer l'Infanterie de quelques postes qu'elle occupoit. Si les Ennemis l'avoient voulu joindre, il leur estoit aisé de donner sur l'Arriere garde. Monseigneur occupa ce Poste avec la Maison du Roy. L'Armée campa ce soir

Sept. 1690.

L

là à Akeren à une petite lieue de Brisac. Un Lieutenant des Compagnies franches d'Alsace, fit pendant la marche quelques prisonniers, qui dirent que les Ennemis ne pensoient point à nous attaquer; qu'ils souffroient beaucoup; que les Passans des Montagnes leur avoient tué plus de mille de leurs Fourrageurs, & que l'Electeur de Saxe menaçoit toujours de les quitter, disant qu'il ne vouloit pas que son Armée perist de misere dans des Montagnes & de fort mauvais chemins. Le 14. on décampa d'Akeren pour venir à Mengen entre Brisac & Strasbourg. Monseigneur alla en partant se promener à Brisac. Il fit le tour de la vieille Ville, &

descendit au bas d'un Bastion par une Ecluse nouvelle , qui a esté faite depuis que la Cour y a passé. On apprit ce jour-là que l'Armée Ennemie étoit campée proche de l'Abbaye de Schusteren. Le quartier de Mengen s'est trouvé fort bon, & le pays abondant.

Le 16. Monseigneur alla voir Fribourg , qui luy parut une des plus surprenantes , & des plus fortes Places qu'il y ait en Europe.

Le 18. ce Prince fit la revue de sa Cavalerie. On eut nouvelles le même jour que les Ennemis avoient pris le party de passer derriere les Montagnes, & qu'ils alloient se poster devant Rinfeld , dans la crainte qu'on ne l'assiégeast. Ils marchaient par un pays

L. 2

242 M E R C V R E
terrible , & leur marche devoit estre de quatorze jours.

Le 19. Monseigneur fit la reveuë de son Infanterie , qui luy sembla plus belle qu'elle n'étoit lorsqu'il la vit en arrivant à Lampsem , & à Vakenem.

L'Armée devoit décamper le 22. ou le 23. pour avancer vers Stauffen , & pour prendre les devans , si les Ennemis rentroient par les gorges des Montagnes ; car on a receu avis que leur Armée a marché au dela de la Forest & Montagne noire. On croit que c'est pour subsister plus aisément dans ces gorges , & qu'ils ont dessein de rentrer dans le Brisgau.

On a sceu par les deserteurs , & par les prisonniers

qu'on a faits sur eux , que la mesintelligence regnoit toujours entre les Ducs de Saxe & de Baviere , & que le premier vouloit retourner vers Hailbron , voyant qu'ils avoient tant de peine à subsister dans un pays que nostre Armée a mangé , ayant toujours sceu prendre les devans

Monseigneur après avoir sejourné huit jours dans le Camp de Mengen , alla camper le 22 dans la plaine de Neubourg. Le quartier general est à Oberisflenlen. Ce Prince prit cette resolution sur ce qu'il avoit sceu que les Ennemis avoient marché par la vallée de Loor & de Valkrik , & passé derriere les Montagnes , comme s'ils eussent voulu entrer dans cette plaine

L 3

de Neubourg par les gorges qui y conduisent , ou s'approcher de Rhinfeld , mais il n'avoit point encore eu de nouvelles le 24. qu'ils voulussent passer les montagnes qui les separent de luy. On trouva seulement en arrivant un Party dans la montagne de nostre costé , & Monseigneur le fit pousser par une partie de ceux qui le suivoient , lors qu'il voyoit ~~la situation du Camp~~ pour le faire luy-mesme. Les soins que se donne cet infatigable Prince ne se peuvent comprendre que par ceux qui le voyent agir. Rien ne luy échappe , & il entre dans les détails des moindres choses comme des plus importantes. Il donne ordre à tout , & voit luy-même chaque jour tout ce qui doit

estre veu d'un bon General. Ses liberalitez se répandent sur tous ceux qui meritent quelque recompense, quelque secours, ou mesme quelque charité, & si l'on pouvoit recueillir toutes les choses qu'il a dites en beaucoup d'occasions, on verroit que personne n'a parlé plus juste, ny avec plus de prudence sur toutes sortes de sujets:

Le 26. l'Armée de ce Prince occupoit le mesme Camp, & l'on croyoit qu'elle y resteroit encore cinq ou six jours pour consumer les fourages, dont il n'y avoit guere plus que ce qu'il falloit pour ce temps-là.

La Republique de Venise, sage & prudente, & qui allant toujours son chemin, ne s'em-

barasse que de chose qui la touchent, vient d'emporter Napoléon de Malvasie, sans s'estre rebutée de la longueur du Siege de cette Place, qu'elle a commencé il y a déjà deux ans. C'est un port de mer dans la Morée, aussi-bien que Napoléon de Romanie, dont les Vénitiens s'estoient déjà rendus maistres. M. Cornaro, Capitaine General qui commandoit à ce Siege, fit ~~bureau~~ ^{au commencement} du mois passé le Fauxbourg & la Palanque, avec quatre pieces de Canon, & tandis qu'il faisoit encore travailler à quelques Ouvrages qui devoient faire apprehender aux Assiegez de ne pouvoir résister encore long-temps, on alla par son ordre leur faire de nouvelles propositions, pour

tâcher de leur faire prendre la resolution de se rendre. Ils répondirent qu'ils n'étoient pas encore si pressez qu'on les croyoit, & continuèrent à soustenir les efforts des Assiegeans, mais enfin ils craignirent que leur opiniastreté ne causast leur perte, & capitulerent. Les principales conditions de la capitulation, furent qu'ils pourroient sortir avec leurs Armes, & tout ce qu'ils pourroient emporter. Cela fut executé le 21. Aoust. Ils estoient au nombre de 940. dont il n'y avoit que trois cens hommes de Troupes réglées. On les embarqua sur trois Vaisseaux Venitiens pour estre menez à la Canée. Onze Renegats & treize Esclaves qu'ils laisserent dans la Place, furent mis

en liberté. On y trouva beaucoup de munitions de guerre, ſçavoir, 35. Pieces de Canon de fonte, & 37. de fer, trois Mortiers, 70. Barils de Poudre, 440. de Biscuit, & un grand nombre de Bombes.

M. de Chambonas, Eveſque de Lodeve, a eſté nommé à l'Eveſché de Viviers. Il eſt Neveu du vieux Prelat à qui il ſuccede, & comme il avoit eu depuis ~~long temps la conduite~~ de ce Dioceze à cauſe du grand âge de M. ſon Oncle, le Roy a jugé que la continuation de ſes ſoins ne pouvoit eſtre que d'un fort grand avantage pour cette Eglife. Je ſuis Madame, voſtre, &c.

On aſſure que la gangrene ſ'eſt miſe dans la playe du Prince d'Orange. Je ne vous garan-

tis pas cette Nouvelle, mais je la tiens d'un lieu qui devoit la faire croire. On dit aussi que les Troupes de ce Prince ayant donné un second assaut à Limeric, ont esté repoussées avec beaucoup de perte.

Le Sr Amaury avertit qu'en debittant le Mercure, il debitera aussi au commencement de chaque mois, La Pierre de touche politique, qui a commencé à paroistre depuis plus d'un an; Cet Ouvrage est si connu, qu'il seroit inutile d'expliquer en quoy il consiste.





T A B L E.

Prelude.

Stances de Me des Houlières. 2

Sonnets. 7

Madrigal. 14

Justification des Colonels & des Capitaines du pays des Grisons qui servent le Roy de France, contenue dans une Lettre écrite aux trois Chefs des trois Lignes des Grisons, par I. B. Stoppa. 16

Oraisons funebres faites pour M. de Montausier. 70

Idille de Madame des Houlières sur la mort de ce Duc. 73

Sonnet sur le mesme sujet. 80

Réjouissances faites en plusieurs Villes du Royaume pour les der-

T A B L E.

*nieres Conquestes du Roy , avec
un discours prononcé par M. l'E-
vesque d'Uzès sur le mesme su-
jet.* 83

*Service fait à Cologne pour le repos
de l'ame de Me la Dauphine.*

109

*Theses de Mathematique soutenues
au College Mazarin.* 111

Les Philosophes à l'encan. 117

*Panegyrique de S. Louis , prononcé
devant l'Academie Françoise.*

119

~~*Fragments du Panegyrique du mê-
me Saint , prononcé par le Pere
de S. Martin Iesuite.*~~ 120

*Autre Fragment de M. l'Abbé Plo-
met.* 125

*Diversissement représenté sur le
Theatre de Bourbon à Rouën ,*

133

Sonnet.

137

T A B L E.

<i>Manieres genereuses du Roy.</i>	139
<i>Compliment fait par M. de la Por-</i> <i>te, Lieutenant en l'Election de</i> <i>Mascon, à M. Dogliani, Am-</i> <i>bassadeur de Savoye.</i>	144
<i>Histoire.</i>	145
<i>Article curieux touchant les affai-</i> <i>res du tems,</i>	160
<i>Morts.</i>	167
<i>Nouvelles d'Irlande.</i>	179
<i>Carte des Vallées de Piemont ha-</i> <i>bitées par les Barbets ou Vaudois.</i>	189
<i>Defaite des Imperiaux en Transil-</i> <i>vanie.</i>	190
<i>Article des Enigmes.</i>	198
<i>Divers couplets de Chanson, sur</i> <i>l'air de l'ay passé deux jours</i> <i>sans vous voir.</i>	204
<i>Erreurs du dernier Mercure corri-</i> <i>gées.</i>	207
<i>Mr Thiers dit sa premiere Messe à</i>	

TABLE.

<i>S. Barthelemy, à laquelle plusieurs nouveaux Convertis communiquent.</i>	213
<i>Autre article de Mortis.</i>	214
<i>Nouvelles de Savoye.</i>	218
<i>Nouvelles de Flandre.</i>	221
<i>Nouvelles d'Allemagne.</i>	227
<i>Prise de Napoléon de Malvasie.</i>	248
<i>M. de Lodeve est nommé à l'Evêché de Viviers.</i>	249

Fin de la Table.

